

GOVERNEMENT DU SENEGAL
SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)
Descriptif Projet Conjoint

1Page de garde

Eléments de référence UNDAF :

Axe Stratégique de Coopération n° 1 : “Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable”.

Effet Programme n°1.6 : « La durabilité des moyens d’existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l’environnement et de valorisation des ressources naturelles ».

Effets du Projet conjoint : (1) Développement d'un système national d'informations sur la valeur économique totale des différents services des écosystèmes forestiers et meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion relative aux changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires pour fournir aux décideurs l'information sur les valeurs réelles de ces services et sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services entre différentes parties prenantes ; (2) Intégration de la valeur économique réelle des services des écosystèmes forestiers dans la politique fiscale décentralisée en vue d'encourager l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers ; (3) Appropriation et Participation des communautés locales, des acteurs non gouvernementaux et des acteurs du secteur privé dans le processus de révision de la fiscalité forestière et dans le processus de renforcement de la fiscalité environnementale pour améliorer le contrôle des pollutions et nuisances ainsi que la restauration des sites contaminés.

Agence de Coopération Gouvernementale : Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature (Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols).

Titre du Projet Conjoint : «PROJET D’AMELIORATION ET DE VALORISATION DES SERVICES DES ECOSYSTEMES FORESTIERS».

Durée: Juin 2008-Juillet 2011

Option de gestion des Fonds:Gestion canalisée

Agent Administratif: PNUD

Budget du Projet conjoint:

Fonds de dépôt OMD : **4, 000,000 \$ US**

Gouvernement (Nature) : **278.771.000 F.CFA**

Gouvernement (Espèce) : **237.414.000 F.CFA**

Contribution totale Gouv : **516.185.000 F.CFA**

Approuvé :

Nom et Titre

Signature

Date

Au nom du Gouvernement :

Au nom du PNUD :

Approuvé :

Nom et Titre

Signature

Date

Au nom de la FAO

Au nom de l'OIM :

Au nom du PAM :

Au nom du PNUE :

Au nom de l'UNESCO :

Au nom de l'ONUDI :

2. Résumé exécutif :

1. Au Sénégal, le taux de déboisement qui était, dans les années 90 de 80.000 ha/an (PAFS, 1993) reste encore élevé : 45.000 ha/an (FAO, 2000). Les causes principales de ce déboisement sont directement liées aux modes d'exploitation des terres tels que les défrichements pour l'agriculture, la demande croissante en bois d'énergie surtout dans les centres urbains en expansion, le surpâturage. Les changements climatiques et environnementaux, naturels comme ceux provoqués par l'homme, ont des impacts réels, de plus en plus visibles, sur les mouvements de la population. En effet, la dégradation de la forêt a entraîné dans beaucoup de communautés locales la perte de l'accès à certains services de l'écosystème forestier qui sont vitaux pour leur bien-être et il est établi que de fortes relations existent entre l'état des écosystèmes, les services qu'ils peuvent rendre et les conditions d'existence des gens, en particulier, ceux qui vivent dans la pauvreté.

2. L'Évaluation de l'Écosystème pour le Millénaire (MA -2005) a conclu que le déclin des services des écosystèmes empêchera beaucoup de pays en voie de développement de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de manière durable. Devant toute cette situation, le Sénégal, à travers son Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP), a identifié la création de richesse, la promotion de services sociaux de base et la protection de groupes vulnérables comme des objectifs principaux. Il est établi que tous ces trois objectifs sont dépendants de l'état de l'environnement et des services des écosystèmes qui sont fournis.

3. Pour soutenir les efforts nationaux et dans l'esprit de la réforme de l'ONU l'assistance de l'Équipe de Pays du SNU est reflétée dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF 2007-2011), au titre de l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable » et spécifiquement sous l'Effet Programme n°1.6 : " la durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ". En se fondant également sur les initiatives d'alliances/partenariats pour l'atteinte des OMD et notamment celle du Fonds Espagnol, le programme proposé vise à appuyer les efforts du Gouvernement dans la voie de l'atteinte des OMD, en particulier, l'OMD 1 « Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim » et particulièrement sa Cible 1 « Réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de personnes dont le revenu journalier s'élève à moins d'un dollar E.U par jour », et l' OMD 7 « Assurer un environnement durable », et notamment sa Cible 9 « Intégration des principes du développement durable dans les politiques, projets et programmes du pays et l'inversion de la tendance de perte des ressources de l'environnement ».

4. Financé à hauteur de **4,000,000 dollars** E.U sur les Fonds de dépôt/OMD mis en place par l'Espagne au niveau du PNUD, le projet conjoint va contribuer sur une période de trois ans et avec l'assistance des agences : PNUE, PNUD, ONUDI, FAO, OIM, PAM et UNESCO à la réduction de la pauvreté et à la conservation et la gestion équitable des services des écosystèmes forestiers. Les activités envisagées doivent contribuer à l'atteinte des quatre effets recherchés : (1) Développement d'un système national d'informations sur la valeur économique totale des différents services des écosystèmes forestiers et meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion relative aux changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires pour fournir aux décideurs l'information sur les valeurs réelles de ces services et sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services entre différentes parties prenantes ; (2) Intégration de la valeur économique réelle des services des écosystèmes forestiers dans la politique fiscale décentralisée en vue d'encourager l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers ; (3) Appropriation et participation des communautés locales, des acteurs non gouvernementaux et des acteurs du secteur privé dans le processus de révision de la fiscalité forestière et dans le processus de renforcement de la fiscalité environnementale pour améliorer le contrôle des pollutions et nuisances ainsi que la restauration des sites contaminés. Il s'agira d'abord (1) d'améliorer l'information sur les valeurs économiques totales des écosystèmes forestiers critiques et sur les mécanismes de paiement des services des écosystèmes en indiquant, dans une étude spécifique, le manque à gagner si rien n'est fait pour inverser la tendance de déclin de ces services et, ensuite (2) de soutenir la révision de la fiscalité forestière, avec un accent particulier sur le développement des écotaxes et ristournes capables de susciter des motivations financières assez suffisantes pour permettre l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers et empêcher l'exode rural et urbain ; (4) et de renforcer la fiscalité environnementale dans le cadre de la mise en œuvre du code de l'environnement et dans le but d'améliorer le contrôle des pollutions et nuisances ainsi que la restauration des sites contaminés.

5. Le Programme qui prévoit à terme d'accroître les recettes fiscales des Collectivités locales à travers la réforme fiscale, le développement de systèmes d'écotaxe et de mécanismes de redistribution, la création d'une réserve de biosphère, etc., améliorera de manière significative le pouvoir de contrôle et de gestion des collectivités sur les ressources naturelles en général, et les écosystèmes forestiers en particulier. En effet, la mise en place d'un régime fiscal forestier efficace, conjugué aux efforts d'investissement (écotourisme, réserve de biosphère, etc.) se traduira par une augmentation des productivités agro-sylvo-pastorales qui induira conséquemment une augmentation des revenus des collectivités locales et des populations rurales. Par ailleurs, la disponibilité de l'information sur les valeurs économiques totales des services des écosystèmes forestiers et sur leurs mécanismes de paiement devrait permettre une meilleure appréciation de la contribution de ces services à l'économie nationale. Le Programme aura également un impact sur l'amélioration de l'environnement de la planète en permettant d'améliorer sensiblement la séquestration de gaz carbonique par une meilleure valorisation des écosystèmes forestiers. Enfin, l'approche participative qui va s'appuyer sur les collectivités locales pour impulser un développement durable en les impliquant dans toutes les étapes de la réforme fiscale gestion de leur environnement, va susciter un sentiment d'appropriation du patrimoine forestier qui a toujours été perçu comme une propriété de l'Administration et non des populations limitrophes.

6. La mise en œuvre du présent projet sera facilitée par la gestion canalisée des fonds (le PNUD étant l'Agent Administratif) et la mise en place : (a) du Comité de Pilotage du Fonds pour l'Atteinte des OMD, (b) d'une Unité de Coordination du Projet Conjoint localisée à la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS), (c) d'une Task Force et (d) des Comités Locaux.

TABLE DES MATIERES

1. Page de couverture.....	i
2. Résumé exécutif :.....	1
TABLE DES MATIERES	4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
3. Analyse de la situation :	7
4. Stratégie incluant les leçons apprises et le Projet conjoint Proposé :	8
4.1. Alignement du Projet conjoint aux Priorités/ Cadres de référence nationaux et à l'UNDAF:	8
4.2. Contexte du Projet conjoint :	9
4.2.1. Contexte socio-économique :	9
4.2.2 Contexte institutionnel :	9
4.2.3. Contexte environnemental :	10
4.3. Assistance antérieure/en cours :.....	10
4.4. Contributions des parties prenantes pour l'atteinte des effets du projet conjoint:.....	11
4.5. Leçons apprises :	12
4.6. Projet conjoint proposé : Effets/Produits recherchés et stratégie de mise en œuvre :	12
4.6.1. Effets et Produits recherchés :	12
4.6.2. Stratégie de mise en oeuvre :.....	14
5. Cadre des Résultats et des Ressources.....	15
6. Arrangements sur le management et la coordination	24
7. Arrangements sur la gestion des fonds :.....	25
8. Faisabilité, Gestion des risques et durabilité des résultats :	26
9. Suivi, Evaluation et Rapports:	26
TABLEAU 2: CADRE DU PROGRAMME DE SUIVI	29
10. Evaluation Ex-ante des Thèmes transversaux :	33
11. Contexte Juridique :	33
12. ANNEXE A : Plan de Travail Annuel du Projet conjoint «Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Ecosystèmes Forestiers au Sénégal (PASEF)»	34
Allocations des ressources selon les responsabilités des Agences.....	39
Carte des régions éco géographiques du Sénégal.....	33

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	:	Agence Française pour le Développement
AIEA	:	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
ANSD	:	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AP	:	Aires Protégées
ATEF	:	Agent Technique des Eaux et Forêts
BOAD	:	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CADL	:	Centre d'Appui au Développement Local
CERP	:	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CID	:	Conservation Intégrée au Développement
CITES	:	Convention Internationale sur le Commerce des Espèces en voie de disparition
CL	:	Communauté Locale
CLG	:	Comité Local de Gestion
CONSERE	:	Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles
CR	:	Communauté Rurale
CSE	:	Centre de Suivi Ecologique
DA	:	Direction de l'Agriculture
DAT	:	Direction de l'Aménagement du Territoire
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DIREL	:	Direction de l'Elevage
DP	:	Direction de la Planification
DPN	:	Direction des Parcs Nationaux
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
ECN	:	Ecosystèmes Côtiers des Niayes
FAO	:	Food and Agriculture Organization
FC	:	Forêt Classée
FDS	:	Fonds de Développement Social
FED	:	Fonds Européen de Développement
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	:	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GdS	:	Gouvernement du Sénégal
GIE	:	Gestion Intégrée des Ecosystèmes
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GV	:	Groupement villageois
GZC	:	Gestion des zones côtières
IEF	:	Ingénieur des Eaux et Forêts
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISE	:	Institut des Sciences de l'Environnement
ITA	:	Ingénieur des Travaux Agricoles
ITE	:	Ingénieur des Travaux d'Elevage
ITEF	:	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
MA	:	Ministère de l'Agriculture
MAB	:	Man and Biosphere (l'Homme et la Biosphère)
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPN	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MI	:	Ministère de l'Intérieur
OIM	:	Organisation Internationale sur les Migrations
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PADMP	:	Plan d'Aménagement et de Gestion des AP
PAGERNA	:	Projet d'Auto Promotion en Gestion des Ressources Naturelles
PAGTV	:	Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs Villageois
PAN/CLD	:	Plan National d'Action de Lutte Contre la Désertification
PFIE	:	Programme de Formation et d'Information Environnementale

PGCRN:	:	Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
PN	:	Parc National
PNACB:	:	Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité
PNAE	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDS	:	Parc National du Delta du Saloum
PNNK	:	Parc National de Niokolo-Koba
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEDE	:	Projet de Gestion Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PSAOP	:	Programme du Service Agricole et Organisation Privée
PTIP	:	Programme Triennal d'Investissements Publics
RF	:	Réserve de Faune
RNC	:	Réserve Naturelle Communautaire
RSP	:	Réserve Sylvopastorale
SFIECE	:	Sensibilisation, Formation, Information, Communication Environnementale
SNCB	:	Stratégie Nationale pour la Conservation de la Biodiversité
TV	:	Terroirs Villageois
UCP	:	Unité de Coordination du Projet
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture
UP	:	Unité Pastorale
USAID	:	Agence des Etats Unis pour le Développement International

3. Analyse de la situation :

7. Situé à l'ouest du continent africain (limite ouest constituée par l'océan atlantique), le Sénégal s'étend sur 196.722 Km² et est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée-Bissau.

8. Le pays qui dispose de potentialités naturelles relativement importantes (13 millions d'hectares de forêts, soit 65% du territoire en 1990) se situe au carrefour de quatre principales zones climatiques ouest africaines comprenant la zone saharienne, sahélienne, soudanienne et guinéenne. Les écosystèmes du pays sont caractérisés par leur relative diversité et leurs multiples fonctions (environnementale, économique, sociale et culturelle). Ils varient des steppes, des prairies et des savanes arborées du Nord, aux forêts sèches et aux forêts denses sub-guinéennes de l'Est et du Sud, avec des écosystèmes côtiers et littoraux localisés sur la totalité de la frange côtière atlantique du pays. Les écosystèmes pastoraux s'étendent sur un total de 5 816 900 ha dans la partie Nord-Est et représentent 45% de la couverture végétale du pays. La partie septentrionale de ces écosystèmes est constituée de prairies et de steppes arbustives (37%) largement dominées par des espèces sahéliennes. La partie Sud est principalement constituée de savane arborée (55%) avec des espèces Soudano Sahéliennes, et la transition consiste en un mélange d'espèces arbustives Soudano-Sahéliennes (8%). Les écosystèmes forestiers au Sud-est du pays se composent essentiellement de forêts sèches, claires de type soudanien, avec un type de forêts sub-guinéennes plus au Sud, et de forêts galerie denses. La zone de transition vers la zone sylvo-pastorale est composée d'une savane boisée sahélo soudanienne. Ces écosystèmes représentent la plus importante couverture ligneuse du pays, tant en termes de densité et de superficie. Il héberge une faune et une flore diversifiées comprenant des espèces soudanaises rares. Les Aires Protégées (AP) du Sénégal comprennent 6 Parcs Nationaux, 3 Réserves de Faunes, 8 Réserves Cynégétiques, 20 Réserves Sylvopastorales et 213 Forêts Classées couvrant au total 11 934 663 ha, soit plus de 40% de la superficie du pays. Quatre de ces AP sont des Réserves de Biosphère, deux sont des sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et 4 des Sites de Zones Humides ou sites Ramsar.

9. L'exploitation des ressources ligneuses à des fins énergétiques est le principal type d'exploitation forestière et compte pour l'extraction d'environ 5 000 000 m³ de bois par an. Les autres types d'exploitation sont: le bois d'oeuvre dont l'exploitation est estimée à 1 300 000 m³ par an ; la cueillette de végétaux sauvages.

10. Il y a un regain d'intérêt depuis quelques années pour les jus ou les huiles faits à partir de ces produits et commercialisés dans les grands centres, une filière économique principalement occupée par les femmes.

11. Le Sénégal connaît une régression constante de la pluviométrie et des formations forestières. Le taux de déboisement dans les années 90 était approximativement de 80.000 ha/an (PAFS, 1993). Les causes principales de ce déboisement sont directement liées aux modes d'exploitation des terres tels que les défrichements pour l'agriculture, la demande croissante en bois d'énergie surtout dans les centres urbains en expansion, le surpâturage. Les changements climatiques et environnementaux, naturels comme ceux provoqués par l'homme, ont des impacts réels, de plus en plus visibles, sur les mouvements de la population au Sénégal. De par leur nature, les migrations et les changements de l'environnement mondial soulèvent des questions très complexes et multidimensionnelles. L'ampleur des synergies dans la recherche, la collaboration interdisciplinaire et le développement d'approches participatives sont essentiels. En outre, l'inefficacité des mesures de régulation (par exemple, le caractère peu précis des textes sur les droits d'accès à l'eau et au foncier, l'insuffisance des mesures de protection forestière), les problèmes de tarification (par exemple, l'absence d'impôts ou de taxes sur le combustible ligneux prélevés par les entreprises commerciales) et enfin la prise de conscience limitée des collectivités locales sur leurs droits et sur les services des écosystèmes forestiers sont également des causes de la déforestation.

12. Malgré les mesures prises ces dernières années pour faire baisser le taux de déboisement, il est encore à un niveau élevé de 45.000 ha/an (FAO, 2000). Le taux rapide de déboisement a causé une perte accélérée des terres arables, une érosion des sols dans les bassins versants et a réduit la capacité de rétention des sols.

13. Le déclin des écosystèmes forestiers a entraîné une baisse de la productivité agricole et de la disponibilité en eau. Ces effets pourraient être exacerbés par les changements climatiques. Il y a par conséquent un besoin urgent d'encourager l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers en vue de bénéficier de nouvelles retombées économiques. De fortes relations existent entre l'état des écosystèmes, les services qu'ils peuvent rendre et les conditions d'existence des gens, en particulier, ceux qui vivent dans la pauvreté. La dégradation de la forêt a entraîné

dans beaucoup de communautés locales la perte de l'accès à certains services de l'écosystème forestier qui sont vitaux pour leur bien-être. Parmi ces services, le bois d'énergie que ces communautés doivent maintenant acheter sur le marché à des prix chers et le fourrage pour leur bétail. Par ailleurs, la disparition des forêts a entraîné une augmentation de l'érosion des sols qui a causé la baisse de la productivité agricole et de la consommation de produits forestiers non ligneux. La baisse de la pluviométrie et les changements climatiques ont aussi accentué la capacité de rétention en eau des forêts. En somme, tous ces problèmes et contraintes accentuent la pauvreté et la vulnérabilité des populations.

Par ailleurs, une des causes importantes des dégradations environnementales des ressources en eau et de l'air, était la sous-estimation de la valeur des biens environnementaux. Pour ces ressources dont l'accès est libre, une autre cause de défaillance du marché et de la dégradation réside dans les comportements de passager clandestin ou comportements individualistes de sous-déclaration de son intérêt pour le bien, comme la qualité de l'air, le bruit, la visibilité, la beauté d'un paysage..., il n'existe aucun mécanisme institutionnel, privé ou public, qui conduise à lui en attribuer directement une valeur.

Ainsi, que ce soit pour protéger l'environnement, fixer le montant de la réparation des dommages par le principe du pollueur payeur ou fonder davantage des décisions publiques ou privées, il est nécessaire de chercher à mieux évaluer les biens environnementaux. Ce que l'on cherche à mesurer, c'est la valeur économique totale. Elle regroupe toutes les catégories de valeur qui peuvent être attachées aux éléments du patrimoine naturel. Elle comprend les valeurs d'usage et de non usage.

14. Afin de trouver une solution globale à ces maux, le Sénégal a pris diverses initiatives dont l'élaboration d'une Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement (LPSE) en vue du renversement des tendances en mettant la priorité sur : l'évaluation économique des écosystèmes forestiers et des ressources animales ; la protection de la diversité biologique ; l'amélioration des conditions de vie dans les milieux urbain et rural; et le renforcement de capacités de gestion des ressources naturelles.

15. Le processus de décentralisation initié par le Gouvernement du Sénégal avec le transfert de pouvoir et de responsabilités dans le domaine de la gestion des ressources naturelles aux communautés locales suscite un besoin urgent d'assistance technique et un appui pour une gestion efficiente et équitable de ces ressources par ces communautés. Le présent programme tend à répondre à ces besoins en mettant l'accent sur le rôle clé que les écosystèmes forestiers doivent jouer dans l'élimination de la pauvreté dans la voie d'un développement humain durable.

4. Stratégie incluant les leçons apprises et le Projet conjoint Proposé :

4.1. Alignement du Projet conjoint aux Priorités/ Cadres de référence nationaux et à l'UNDAF:

16. Le Gouvernement du Sénégal a donné la priorité à la protection de forêts dans ses plans de développement. Initialement, le 8e Plan de Développement Économique et Social (1991-1996) avait mis l'accent sur la nécessité de prendre des mesures pour combattre la désertification avec la participation des populations locales, restaurer la capacité productive des sols et l'utilisation rationnelle des ressources forestières. Aussi, à travers les 9e et 10e Plans d'Orientation (1996-2001), les priorités ont été axées sur la gestion rationnelle de ressources de l'environnement, le développement de l'éducation environnementale, l'élaboration de plans d'actions local, régional et national pour encourager le développement durable. En 2006 le Sénégal, a élaboré son second Document de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (DSRP) fondé sur les OMD et fédérant toute une série d'initiatives diverses axées sur l'intensification de la croissance (Stratégie de Croissance Accélérée-SCA-), l'amélioration de la gouvernance (Programme National de Bonne Gouvernance-PNBG), la promotion de l'intégration au marché mondial (Initiative du Cadre Intégré) et la dynamique de développement régional (NEPAD notamment). En vue de rendre les Collectivités Locales (CL) plus responsables des actions de développement dans leurs territoires respectifs et d'harmoniser les approches de manière à rendre plus efficaces les interventions des partenaires, le Gouvernement a mis en place le Programme National de Développement Local (PNDL) dont la vision repose sur les axes stratégiques suivants: (i) la poursuite des réformes nécessaires en vue d'une meilleure articulation des politiques sectorielles et la décentralisation; (ii) le renforcement des capacités des CL, des communautés de base, des services de l'Etat, de la société civile et du secteur privé et (iii) le transfert de ressources et la mise en place de mécanismes financiers plus adaptés, notamment en matière de fiscalité locale.

17. C'est dans ce contexte et en tenant compte des priorités nationales de renforcement de la décentralisation que l'Equipe de Pays du SNU a formulé Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) articlé autour de trois Axes Stratégiques de Coopération conformes aux priorités du DSRP, dans le but de contribuer de façon synergique et harmonisée à lutter contre la pauvreté, en visant particulièrement les groupes vulnérables, à travers la promotion des droits humains, l'équité de genre et le développement durable. Ces axes ont été définis compte tenu des compétences et mandats des agences des Nations Unies et des avantages comparatifs du SNU dans son ensemble.

18 Avec un accent particulier sur l'amélioration des services des écosystèmes forestiers, favorisant les opportunités de génération de revenus et l'augmentation du bien-être des populations dans les communautés locales, le programme proposé va appuyer les efforts du Gouvernement visant la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et du PNDL dans la voie de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier, l'OMD no 1 «Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim» et sa « Cible 1 » portant sur « la réduction de moitié, entre 1990 et 2015, de la proportion de personnes dont le revenu journalier s'élève à moins d'un dollar E.U par jour », et l' OMD no 7 « Assurer un environnement durable »,et sa Cible 9 sur « l'intégration des principes du développement durable dans les politiques, projets et programmes du pays et l'inversion de la tendance de perte des ressources de l'environnement ». Le programme s'inscrit dans l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : «Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable" et spécifiquement à l'Effet Programme n°1.6 : " La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ".

4.2. Contexte du Projet conjoint :

4.2.1. Contexte socio-économique :

19. La population sénégalaise estimée en 2002 à 10.425.200 habitants avec un taux annuel de croissance de 2,5% est assez jeune avec un âge moyen de 21,8 ans pour les hommes et 22,6 ans pour les femmes est essentiellement rurale (58,5%). Plus de la moitié des citadins vivent dans l'agglomération dakaroise.

20. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,460), le Sénégal occupe la 156^{ème} place.

21. Le PIB réel a augmenté en moyenne d'environ 5 % par année depuis une dizaine d'années, marquant ainsi la première hausse soutenue de la croissance moyenne par habitant au Sénégal depuis l'indépendance. L'économie devrait poursuivre sa croissance à un niveau de 6 % au cours des prochaines années. Le niveau général de pauvreté a baissé de 61,4 % en 1994 à 48,5 % en 2002 pour les familles et de 67,9 % à 57,1 % pour les individus. Cette baisse est cependant accompagnée de disparités importantes : toutes les régions du pays montrent des taux d'incidence de la pauvreté supérieurs à ceux de Dakar et de manière générale, la pauvreté touche davantage les femmes que les hommes et les zones rurales plutôt que les villes.

22. Le Sénégal jouit d'un climat politique stable ; une stabilité renforcée par l'Accord pour paix dans la région naturelle de la Casamance signé en 2004.

23. L'accès aux services de base demeure incomplet et à ce titre, la performance du Sénégal demeure très en deçà de ce que le pays pourrait atteindre compte tenu des investissements consentis. L'accès au financement et aux opportunités est réduit pour de nombreux groupes. Par exemple, les pauvres, les résidents des zones rurales, les femmes et les jeunes n'ont pas accès aux services financiers et cela même si le Sénégal possède l'un des systèmes bancaires les plus développés de la sous région. Dans les régions la présence du secteur privé demeure très faible et ses possibilités de modernisation inexistantes.

4.2.2 Contexte institutionnel :

24. Sur le plan institutionnel, le Ministère en charge de l'Environnement assure la mise en oeuvre des politiques nationales en matière d'environnement. En avril 2000, le Gouvernement a défini deux grandes priorités pour ce ministère: la gestion durable des Ressources naturelles renouvelables et la conservation de la biodiversité. Le

ministère comprend les directions suivantes: la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS); la Direction des Parcs Nationaux (DPN), et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC).

25. Au niveau réglementaire, la gestion des ressources forestières s'articule autour du Code forestier adopté en 1998 et qui stipule que les forêts relèvent soit du domaine de l'État (zones classées comprenant les forêts classées, les réserves sylvo-pastorales, les périmètres de reboisement et de restauration, les parcs nationaux, les réserves naturelles intégrales et les réserves spéciales) ou du domaine protégé (les forêts communales et les forêts communautaires). Le Code forestier de 1998 intègre les principes de décentralisation et de régionalisation adoptés par le pays en 1996 et, pour une première fois, implique les populations locales dans la gestion de leur forêt.

4.2.3. Contexte environnemental :

26. Le contexte environnemental est caractérisé par un taux de déboisement encore élevé 45.000 ha/an et induisant une perte accélérée des terres arables, une érosion des sols dans les bassins versants, et une réduction de la capacité de rétention des sols. L'on assiste à un déclin des écosystèmes forestiers et la dégradation de la forêt entraîne dans beaucoup de communautés locales la perte de l'accès à certains services de l'écosystème forestier qui sont vitaux pour leur bien-être.

Il est aussi caractérisé par une dégradation des ressources eau et air, manifestée, entre autres par :

- une forte pollution des effluents industriels et une absence totale de système de traitement pour la plupart des industries présentes le long de la baie de Hann ;
- le non respect des normes de rejets d'effluents ;
- une tarification de l'eau potable qui ne prend pas en compte les dommages environnementaux sur la ressource ;
- Un système de taxation de la charge polluante des eaux usées qui n'intègre pas toutes les externalités négatives occasionnées par les rejets ;
- Une pollution atmosphérique imputable en grande partie au trafic routier (émission de gaz à effet de serre et impact sur le climat local et global) ;
- La dégradation de la santé humaine due à l'accroissement des maladies respiratoires, etc.

4.3. Assistance antérieure/en cours :

27. Le Gouvernement du Sénégal a bénéficié de l'assistance technique et financière du PNUD pour développer le Plan d'Actions National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) en 1998 qui a été complètement intégré dans le Plan National d'Action pour l'Environnement National (PNAE). En outre, le PNUD et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), appuient le Projet de Gestion Intégré des Écosystèmes dans quatre paysages représentatifs de Sénégal (PGIES) pour promouvoir un environnement favorable à la prise en compte de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des terres dans les systèmes de production ruraux à travers notamment la levée de barrières institutionnelles, techniques et organisationnelles. Depuis 1999, le PNUD et le FENU ont apporté leur assistance au Projet d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR). A partir de 2004, le PNUD et l'ONUDI coopèrent à travers un programme ad hoc d'appui à la réduction de la pauvreté qui met l'accent sur le développement de micro et petites entreprises. L'ONUDI a développé un savoir-faire et des outils pour la promotion de micro et petites entreprises au niveau local, comprenant la gestion, les aspects techniques et commerciaux, ainsi que l'accès au micro crédit. L'ONUDI a aussi été actif dans le domaine des énergies alternatives, les technologies propres et la création de chaînes de valeurs pour la valorisation des produits agricoles de base et la protection de biodiversité. Le Programme de Pays du Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour le Sénégal compte trois composantes fondamentales (appui aux activités de prévention de la malnutrition; éducation et développement de l'enfant; prévention des crises alimentaires) qui seront mises en oeuvre dans les zones sélectionnées par l'étude d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV). La Composante prévention des crises alimentaires (dont un des principaux partenaires de mise en oeuvre est la Direction des Eaux et Forêts) est issue d'une approche participative visant à améliorer la capacité des communautés à faire face aux crises alimentaires en augmentant la disponibilité de la nourriture, en accroissant et en diversifiant les revenus, tout en protégeant les ressources naturelles ; l'accent est mis sur une meilleure connaissance de la problématique de sécurité alimentaire et sur les activités qui permettent d'avoir un impact sur l'agriculture locale, les ressources forestières et pastorales et l'augmentation durable de la

production. L'UNESCO appuie la mise en oeuvre du Programme Intergouvernemental sur l'Homme et la Biosphère (MAB) au Sénégal. La FAO est en train d'exécuter depuis 2002 le Mécanisme des Programmes Forestiers Nationaux (PFN) dont l'objectif est d'aider le Sénégal à mettre en place un consensus de planification et de mettre en œuvre sa politique forestière. Les activités menées par le mécanisme tournent autour de : i) la participation de la société civile au processus des PFN ; ii) la formulation et l'adoption de politiques forestières dont, notamment la définition d'une nouvelle politique fiscale forestière ; iii) le renforcement des savoir-faire ainsi que l'accès, l'utilisation et la diffusion des connaissances. La FAO met en œuvre également dans les régions de Louga, Saint Louis, Matam et Tambacounda le projet « Opération Acacia » qui vise à pérenniser les systèmes agraires et pastoraux, à contribuer à la sécurité alimentaire des ménages en renforçant leurs sources de revenus, à lutter contre la désertification et à développer le secteur des gommés et résines. Le projet utilise une technologie mécanisée de confection de micro bassins de rétention de l'eau qui permet de mieux valoriser les faibles pluies et de lutter efficacement contre la désertification. La FAO exécute également le projet de promotion du palmier dattier au Sénégal localisé dans les régions de Thiès, Diourbel, Louga, Saint Louis, comprend entre autres objectifs, la protection et l'amélioration de l'Environnement. Par les activités de plantation, il contribue à l'effort de reboisement tout en favorisant la création de microclimat favorable au développement des plantes. Le choix du palmier dattier réside dans sa rusticité : il s'adapte partout et permet de récupérer certains sols salés.

4.4. Contributions des parties prenantes pour l'atteinte des effets du projet conjoint:

28. En se fondant sur les initiatives en cours et les compétences et expertises des Agences du Système des Nations Unies (ASNU), le programme proposé est conçu pour appuyer les efforts du Gouvernement en vue de la révision du système fiscal forestier de façon à créer les meilleures conditions pour une gestion de la ressource forestière et pour la durabilité des services que fournissent les écosystèmes forestiers. Le PNUD a une forte relation de partenariat avec le FEM pendant la période 2007-2010 avec un objectif global consistant à encourager la gestion intégrée des écosystèmes et produire les avantages globaux de gestion durable des terres, de conservation de la biodiversité et, de séquestration du carbone. L'expérience acquise avec le Programme Micro financement du FEM sera exploitée en vue de la promotion des moyens d'existence durable. Le PNUE, principale agence de l'ONU dans le domaine de l'environnement, a une expérience considérable dans la gestion durable des services d'écosystème, des instruments économiques pour aider à la gestion de ces services, la gestion de forêt et la désertification. Dans son rôle d'Agence technique principale, il va fournir un support technique dans la mise en oeuvre du programme, en particulier, à travers le développement de structures ou cadres normatifs et d'outils pratiques, et le renforcement des capacités. L'ONUDI participera au programme à travers la promotion de petites et moyennes entreprises au niveau local et régional, tout en contribuant au développement de mécanismes qui assurent le recyclage des revenus tirés des impôts dans l'économie locale. En particulier, l'ONUDI se concentrera à la promotion des activités économiques à haute valeur ajoutée à travers notamment la vente de produits et services, la génération de revenus stables au profit des communautés locales, les opportunités d'emploi et la protection des écosystèmes. Le PAM va contribuer au programme à travers une assistance technique et la réalisation d'enquêtes (VAM), d'activités visant à améliorer la connaissance sur la sécurité alimentaire du pays, en considérant l'impact ou l'effet de l'écotaxe et la réforme fiscale forestière sur la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables et, en introduisant des mesures pour éviter les impacts négatifs. A travers son bureau régional basé à Dakar, l'UNESCO va coordonner les activités de renforcement des capacités visant la création et la gestion durable d'une réserve de biosphère. L'OIM interviendra dans la recherche sur les phénomènes et tendances migratoires. La migration et l'environnement constituent un nouveau sujet qui doit être mieux exploré au Sénégal. L'OIM utilisera son réseau de partenaires pour évaluer les populations déplacées au niveau du pays. Ses liaisons étroites avec les populations émigrantes lui assureront des contacts directs en vue d'avoir les informations nécessaires sur les cibles concernées. La FAO, dans le cadre du Programme national d'Appui à la Sécurité Alimentaire, appuiera les actions de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols du bassin arachidier. La FAO contribuera également au processus de définition d'une nouvelle politique fiscale forestière, d'amélioration de la base de connaissance des ressources naturelles et de l'environnement. Le programme sera exécuté en parfaite collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, l'Agence de Coordination Gouvernementale jouant un rôle clé en matière de définition de la fiscalité ; Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels à travers notamment la DEFCCS et ses services déconcentrés dans les régions, départements, arrondissements et communautés rurales dont le rôle est déterminant dans l'application de la Politique Nationale Forestière et des textes de loi sur la faune et la flore dans son ensemble (code forestier, code de la chasse, etc.) ; le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales dans l'appui/conseil et le renforcement des capacités des populations ; le Centre de Suivi Ecologique, qui a une longue expérience dans l'évaluation économique

et les mécanismes de paiements, spécialement dans les services des écosystèmes liés à l'eau. Le CSE va mettre à contribution son réseau d'experts dans le domaine de l'évaluation économique des services des écosystèmes ; l'Association des Elus Locaux, l'Union Nationale des Coopératives des Exploitants Forestiers du Sénégal , la Commission Parlementaire chargée de l' Environnement ,la société civile ,les opérateurs économiques et le secteur privé pour assurer la nécessaire concertation dans le processus de révision de la fiscalité qui est visée ;L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) : est chargée d'assurer la coordination technique des activités statistiques, la production et la diffusion des données statistiques pour le compte du gouvernement, des administrations publiques, du secteur privé, des bailleurs et partenaires, et du public. Cette agence travaillant sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances à pour objectifs spécifiques de 1) rénover le cadre législatif et réglementaire, 2) créer un organisme central de statistiques capable de mener les réformes en cours, 3) mettre en place un dispositif de coordination et de programmation statistiques cohérent, 4) assurer une meilleure maîtrise de la formation et de la gestion du personnel du système statistiques national (SSN) ; les Conseils Régionaux et les Agences Régionales de Développement (ARD créées à côté des Centres d'expansion rurale polyvalents (CERP) devenus Centres d'Appui au Développement Local (CADL) et dont la raison d'être est d'apporter assistance aux collectivités locales dans tous les domaines liés au développement local ; la Direction d'Appui au Développement Local ;L'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) : cette université localisée dans la capitale, Dakar, est la plus vieille institution en matière d'éducation, de formation académique de haut niveau et est composée de plus de vingt cinq facultés et centres de recherche ; L'Union Mondiale pour la Nature (IUCN) : une organisation internationale reconnue à travers le monde pour ses compétences et son expertise dans la gestion des ressources naturelles et l'environnement ; Le Comité National de la Biosphère (MAB) est la contrepartie du programme global« Man and Biosphere ». Il interviendra dans la création de la réserve de biosphère.

4.5. Leçons apprises :

29. Les leçons apprises suite aux différentes activités déjà conduites permettent de jeter les bases d'un environnement favorable à la gestion intégrée des écosystèmes. L'on notera en particulier : (i) l'établissement légal de Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et d'Unités Pastorales (UP) au profit des communautés locales autour des Aires Protégées (AP). Ces RNC/UP non seulement fonctionnent comme des zones tampons mais également elles interconnectent les AP les unes aux autres et fonctionnent comme des Réserves de Biosphère tout au long des corridors biologiques pour la restauration des migrations saisonnières de la faune, et la restauration du potentiel forestier. La reconnaissance du droit de la propriété communautaire est issue d'une levée de barrière politique, un pas nécessaire pour une utilisation durable des ressources naturelles. Ces RNC/UP non seulement réduisent les pressions des hommes et du bétail sur les AP, mais également elles réduisent les conflits entre les villageois et les agents des AP tout en interconnectant en même temps les écosystèmes des AP. En raison de l'intérêt des communautés à exercer leur pouvoir décentralisé sur ces séries de RNC/UP légalement constituées avec leur fort engagement à la protection de ces RNC/UP par l'ouverture et le nettoyage des pare feux dans ces RNC/UP, l'on note une réduction significative jusqu'à 90% des feux de brousse ;(ii) l'adoption de chartes locales de bonne gestion et la mise en place de nouvelles institutions locales au niveau villageois, aussi bien au niveau Inter Villageois à l'échelle des RNC/UP favorisent le dialogue entre les parties prenantes et partant, une relation sociale, économique et culturelle accrue entre acteurs concernés pour le respect des règles et codes de bonne gestion en plus d'une réduction des conflits ; (iii) la mise en place de mécanismes de financement de proximité propres aux populations pour promouvoir des moyens d'existence durable (développement d'activités génératrices de revenus et préservation de l'environnement) constitue une alternative intéressante de lutte contre la pauvreté et de développement durable,(iv) la réussite des actions et la durabilité des résultats exigent une démarche pleinement participative.

4.6. Projet conjoint proposé : Effets/Produits recherchés et stratégie de mise en œuvre :

4.6.1. Effets et Produits recherchés :

30. Le programme s'inscrit dans l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : « Cécation de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable" et spécifiquement à l'Effet Programme n°1.6 : " La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ". Dans ce contexte, l'Effet global recherché par le projet conjoint est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la

conservation et la gestion équitable des services des écosystèmes forestiers » et ceci à travers trois Effets spécifiques du projet conjoint :

Effet n° 1 : Développement d'un système national d'informations sur la valeur économique totale des différents services des écosystèmes forestiers et meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion relative aux changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires pour fournir aux décideurs l'information sur les valeurs réelles de ces services et sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services entre différentes parties prenantes.

Produit 1.1 : Le système d'informations du CSE est élargi pour prendre en compte les valeurs des services des écosystèmes et les répercussions des changements climatiques sur ces valeurs, de même qu'une meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales ;

Produit 1.2 : Une base de données sur les changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires est établie en vue d'une meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion des phénomènes migratoires avec des mesures d'accompagnement recommandées pour les situations d'urgence, l'adaptation et la promotion de moyens d'existence durable ;

Produit 1.3 : Un système d'informations géographique établi et permettant d'obtenir des informations sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services et sur les coûts d'investissement en ce qui concerne les infrastructures environnementales en vue d'assurer des écosystèmes forestiers stables et productifs.

Effet n°2 : Intégration de la valeur économique réelle des services des écosystèmes forestiers dans la politique fiscale décentralisée en vue d'encourager l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers.

Produit 2.1 : Un système d'écotaxe qui prend en compte les changements climatiques est développé;

Produit 2.2 : La réforme fiscale forestière conduite selon une démarche participative au profit des populations rurales est finalisée et adoptée par le gouvernement au titre d'un nouveau code forestier;

Produit 2.3 : Des mécanismes de redistribution sont développés et appliqués en vue de réinjecter les revenus fiscaux dans les collectivités locales sous forme d'investissements sociaux, d'équipements en infrastructures environnementales et de financement de moyens d'existence durable (développement d'activités génératrices de revenus liées à la préservation des ressources de l'environnement) permettant d'assurer le fonctionnement correct des écosystèmes.

Effet n°3 : Assurer l'appropriation et la participation des communautés locales, des acteurs non gouvernementaux et des acteurs du secteur privé dans le processus de révision de la fiscalité forestière et dans le processus de renforcement de la fiscalité environnementale pour améliorer le contrôle des pollutions et nuisances ainsi que la restauration des sites contaminés.

Produit 3.1 : Les connaissances des communautés locales, des acteurs non gouvernementaux et des acteurs privés, de même que les capacités des organes de gouvernance locale sont améliorées en matière de développement des ressources forestières et de protection de l'environnement à travers notamment (i) l'estimation de la valeur économique totale de l'air et des ressources en eau, (ii) l'analyse et la révision du mode de taxation actuel des eaux usées et des rejets atmosphériques, (iii) la prise en compte de la valeur économique totale de l'air et des ressources en eau dans la détermination d'une fiscalité environnementale intégrant toutes les externalités liées à la pollution.

Produit 3.2 : Les recettes fiscales ainsi que les revenus des populations sont accrus ;

Produit 3.3 : Une approche pilote est développée pour la création d'une réserve de biosphère conçue et gérée par les communautés locales.

4.6.2. Stratégie de mise en œuvre :

31. La mise en œuvre du programme est basée sur une stratégie comprenant deux étapes.

32. La première étape consistera à améliorer l'information sur les valeurs économiques totales des écosystèmes forestiers critiques et sur les mécanismes de paiement des services des écosystèmes entre différentes parties prenantes. Cette étape inclut aussi une recherche pour identifier les liens entre les phénomènes migratoires nationale et internationale et l'environnement tant du point de vue des causes que des conséquences. Les thèmes recherches vont englober, entre autres (i) la dégradation de l'environnement et les changements climatiques (déboisement, désertification, dégradation des terres et la montée du niveau des mers) et leur impact sur les conditions de vie des populations et sur leur mobilité ;(ii) les tendances à long terme sur les habitats pouvant résulter du changement de l'environnement mondial; (iii) les répercussions sur l'environnement des déplacements humains ainsi que celles des flux migratoires sur les centres urbains et les écosystèmes vulnérables;(iv) la péjoration de l'environnement induite par les actions humaines et qui résultent des phénomènes migratoires. Pour le plaidoyer, cette étape comprendra une étude spécifique dégageant le manque à gagner si rien n'est fait pour inverser la tendance de déclin des services des écosystèmes. En effet, au Sénégal, seul le bois de combustible a été pris en compte dans la fiscalité forestière. Les valeurs des autres services des écosystèmes forestiers tels que la récréation, les aménagements visuels, la régulation et la purification de l'eau, la faune, le cycle nutritif et les autres produits forestiers non ligneux ont été ignorés. Les principaux services des écosystèmes, notamment les services provisionnels, de régulation et culturels, ont connu un déclin du fait de la surexploitation des forêts pour le commerce de combustible ligneux. Ce déclin a entraîné beaucoup de communautés locales dans le dénuement. Les impôts perçus par les collectivités locales pour l'exploitation du combustible ligneux sont faibles et bien au-dessous du coût des autres services de l'écosystème qui sont perdus à l'occasion. La valeur économique réelle des services des écosystèmes forestiers doit être connue si le programme fiscal qui doit accompagner l'utilisation de ces services veut aboutir à des Produits équitables et durables. En plus, les changements de la valeur économique des services des écosystèmes causés par le changement climatique doivent être pris en compte dans le système de fiscalité de l'écosystème. Dans cette première étape aussi, il s'agira de créer et de consolider l'information sur la valeur économiques totale des ressources eau et air à travers :

- (i) la connaissance exhaustive des fonctions de la ressource eau, de l'air et les impacts environnementaux de leur dégradation et environnementale ;
- (ii) l'estimation de la valeur économique totale.

33. La deuxième étape s'appuie sur les informations rassemblées lors de la première étape pour guider la révision de la fiscalité forestière au Sénégal, avec un accent particulier sur le développement des écotaxes et ristournes capables de susciter des motivations financières assez suffisantes pour permettre l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers et empêcher l'exode rural et urbain. Il convient de noter qu'au Sénégal les services des écosystèmes sont sous-estimés ou dépourvus de toute valeur financière. En plus, la fiscalité forestière ne favorise pas l'utilisation durable des ressources forestières. A terme, cette situation peut causer un déclin non seulement pour les services de support, de régulation et culturels, mais aussi pour les services provisionnels qui sont prédominés au Sénégal par le combustible ligneux. Ainsi, il est impératif que la fiscalité reflète la valeur réelle de tous les services des écosystèmes forestiers. Il est établi qu'en assurant aux collectivités locales le contrôle des revenus fiscaux générés par l'utilisation des services des écosystèmes, elles seront motivées pour gérer leur écosystème de manière durable. Le développement de l'écotaxe prendra aussi en considération les effets des changements climatiques sur les services des écosystèmes forestiers tout en essayant de promouvoir la résistance aux changements du climat à travers la révision de la fiscalité forestière et, en s'assurant qu'il va soutenir l'adaptation des communautés locales aux changements climatiques. Le programme devra aussi, avec la pleine participation de toutes les parties prenantes, identifier des mécanismes de transferts financiers sous forme de paiements aux communautés locales vulnérables et pauvres en compensation des pertes de revenus induites par la révision de la fiscalité et pour les inciter à gérer la forêt.

Dans cette seconde étape aussi, il s'agira en ce qui concerne la consolidation de la fiscalité environnementale d'identifier tous les déterminants de la taxe sur les rejets atmosphériques et rejets en eaux usées et de proposer un modèle révisable pour l'établissement d'une taxe optimale.

34. Dans un contexte de lutte contre la pauvreté et compte tenu du caractère pilote du processus envisagé, la stratégie du programme comprendra également : (1) la dimension genre ; (2) la promotion de moyens d'existence durable à partir de l'identification de revenus qu'on peut tirer des différents services des écosystèmes forestiers et les mesures compensatoires et fiscales appropriées en vue d'encourager les collectivités sélectionnées à adopter des activités

durables qui tiennent compte de l'impact des changements climatiques dans l'optique de promouvoir de nouvelles stratégies de fixation des populations dans leur milieu rural ; (3) la vulgarisation des leçons tirées des expériences en utilisant les canaux de communication traditionnelle (outils et documents traduits en langues locales) et les médias modernes.

5. Cadre des Résultats et des Ressources

(Voir tableau 1.)

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources

Eléments de référence										
UNDAF : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable". Effet Programme n°1.6 : « La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ».										
Effet Projet conjoint n°1 : Développement d'un système national d'informations sur la valeur économique totale des différents services des écosystèmes forestiers et meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion relative aux changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires pour fournir aux décideurs l'information sur les valeurs réelles de ces services et sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services entre différentes parties prenantes.										
Produits recherchés				Référence par rapport aux priorités du Pays	Partenaires	Activités indicatives	Allocation des Ressources et Echancier Indicatif (\$ US)			
Intitulé du produit	Ligne de base (LB) et Indicateurs (I)	Cibles des produits	Agences SN impliquées				Année 1	Année 2	Année 3	Total
Produit 1.1 : Le système d'informations du CSE est élargi pour prendre en compte les valeurs écosystémiques manquantes, de même que les valeurs des services des écosystèmes et les répercussions des changements climatiques sur ces valeurs et permettre une meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales.	LB : Le CSE dispose d'un système d'information limité aux données des provisionnels des écosystèmes I : Une base de données sur les échanges et une analyse coûts/bénéfices de l'utilisation des services des écosystèmes forestiers est développée en collaboration avec le CSE. LB : SIG limité aux données des services de provision/: Un SIG sur les services d'écosystèmes et la caractérisation de leurs fonctions est développé./ Aucune donnée/: Les pertes de services d'écosystèmes en termes financières ou économiques sont évaluées.	<ul style="list-style-type: none"> - Une base de données sur les autres services de l'écosystème (support, régulation, culturel) est établie ; - Un système d'information additionnel sur le marché des produits forestiers non ligneux (PFNL) est mis en place ; - Des études de filière sont réalisées sur différents produits (miel, gomme mbepp, rônier, bambou, nééré, gomme arabique, etc.) ; - Une étude réalisée sur la nature, le volume et la valeur économique des produits tirés des parcs nationaux au titre des droits d'usage ; - La valeur économique totale des produits forestiers (non ligneux et ligneux) autour et/à l'intérieur des parcs nationaux est déterminée ; - Un document sur l'analyse spatiale du paiement des services des écosystèmes et des investissements environnementaux ; - Une étude sur le manque à gagner en cas d'inaction. 	PNUE	Axe 2 DSRP : « Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ». Secteur : Ress. Nat et Environnement Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une gestion rationnelle des RN et conserver la biodiversité ; - Valoriser les ressources sauvages ; - Promouvoir des modes de production et de consommation durables dans tous les secteurs de développement. 	DEFCCS (avec sous contrat CSE)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les scénarios climatiques, à partir de la désagrégation d'échelle des modèles climatiques globaux (GCM) aux modèles régionaux à plus haute résolution (50 km) sur le Sénégal afin de définir les scénarios nationaux qui serviront de base de travail, pour les études d'impact du CC sur les écosystèmes dans les sites pilotes ; - Etablir des LB en faisant une évaluation sous-global (SGA) en utilisant le cadre MA sur certains sites pilotes. (Tambacounda, Casamance, Matam/St-Louis-Thiès) ; - Un L4 économiste pour gérer le SGA, l'évaluation économique et la mise en oeuvre de l'ecotaxe - Mise en place et valorisation de la BD ; 	20,000	20,000		40,000
							125,000	125,000		250,000
							150,000	150,000	150,000	450,000
							25,000	25,000		50,000
Budget Produit 1.1						320,000	320,000	150,000	790,000	
Frais S.A.O. PNUE						22,400	22,400	10,500	55,300	
Budget total Produit 1.1							342,400	342,400	160,500	845,300

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite)

Eléments de référence UNDAF : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".											
Effet Programme n°1.6 : « La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ».											
Effet Projet conjoint n°1 : Développement d'un système national d'informations sur la valeur économique totale des différents services des écosystèmes forestiers et meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion relative aux changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires pour fournir aux décideurs l'information sur les valeurs réelles de ces services et sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services entre différentes parties prenantes											
Produits recherchés				Référence par rapport aux priorités du Pays	Partenaires	Activités indicatives	Allocation des Ressources et Echancier Indicatif (\$ US)				
Intitulé du produit	Ligne de base (LB) et Indicateurs (I)	Cibles des produits	Agences SN impliquées				Année 1	Année 2	Année 3	Total	
Produit 1.2 : Une base de données sur les changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires est établie en vue d'une meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion des phénomènes migratoires avec des mesures d'accompagnement recommandées pour les situations d'urgence, l'adaptation et la promotion de moyens d'existence durable	LB : Néant I : Les résultats finaux de la recherche sur les migrations et l'environnement sont publiés et partagés avec les partenaires nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Une étude est menée dans les régions pertinentes du Sénégal ; - Une publication des résultats de l'étude est faite. - Un rapport sur l'impact des changements climatiques sur l'immigration est produit. 	OIM	Axe 3 DSRP : « Protection sociale, prévention, gestion des risques et catastrophes » Secteur : Population Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques - Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents. 	DEFCCS	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte de données sur des populations déplacées ; - Enquêtes de terrain dans les régions cibles ; - Publication du document contenant les résultats de recherche ; - Diffusion, suivi et partage du document. 	-	-	-	-	
							Budget Produit 1.2	125,085	23,715	-	148,800
							Frais S.A.O. OIM	8,756	1,660	-	10,416
Budget total Produit 1.2							133,841	25,375	-	159,216	
Produit 1.3 : Un système d'informations géographique établi et permettant d'obtenir des informations sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services et sur les coûts d'investissement en ce qui concerne les infrastructures environnementales en vue d'assurer des écosystèmes forestiers stables et productifs	LB : Les données qui existent ne concernent que les produits forestiers ligneux. I : La contribution des ressources forestières au PIB est mieux connue.	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport d'étude sur l'évaluation économique des activités liées à la transformation des produits sauvages (huile de palme, nététo, jus traditionnels) est produit ; - Un rapport d'étude sur l'estimation de la production des gommés naturelles au Sénégal est produit. 	PNUE	Axe 2 DSRP : « Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ».	DEFCCS (sous contrat ANSD)	- Etudes sur l'évaluation économique des services des écosystèmes (Tambacounda, Matam/St-Louis, Casamance, Thies).	65,000	65,000	-	130,000	
							Budget Produit 1.3	65,000	65,000	-	130,000
							Frais S.A.O.	4,550	4,550	-	9,100
Budget total Produit 1.3							69,550	69,550	-	139,100	

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite)

Eléments de référence UNDAF : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".										
Effet Programme n°1.6 : « La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ».										
Effet Projet conjoint n°2 : Intégration de la valeur économique réelle des services des écosystèmes forestiers dans la politique fiscale décentralisée en vue d'encourager l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers										
Produits recherchés				Référence par rapport aux priorités du Pays	Partenaire	Activités indicatives	Allocation des Ressources et Echancier Indicatif (\$ US)			
Intitulé du produit	Ligne de base (LB) et Indicateurs (I)	Cibles des produits	Agences SN impliquées				Année 1	Année 2	Année 3	Total
Produit 2.1 : Un système d'écotaxe qui prend en compte les changements climatiques est développé.	LB : Néant I : Une nouvelle taxe forestière plus appropriée pour une gestion durable des ressources forestières est établie. LB : Les recettes des CL ainsi que les revenus des populations rurales ne prennent pas en compte la totalité des services des écosystèmes I : Croissance des recettes des collectivités locales et des revenus des populations rurales. LB : Aucune donnée I : Un mécanisme de réinvestissement des taxes forestières est établi.	<ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau code forestier est élaboré ; - Un programme est développé et entretenu ; - Les textes de loi reflétant la nouvelle écotaxe et le schéma de dédommagement sont révisés. - Une nouvelle taxe forestière ou une taxe plus adaptée est établie. - Un programme écotaxe fonctionnel est mis en place. 	PNUD PNUE	Axe 4 DSRP : « Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif ». Secteur : Développement local et Décentralisation Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de collectivités locales ; - Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des CL. 	DEFCCS	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place, équipement et fonctionnement de l'Unité de Coordination ; - Mise en place des cadres de concertation/Séminaire & Ateliers pour le processus de révision de la fiscalité forestière ; - Renforcement de capacités des Agents du MEPNBRLA/Formation/Appui aux Collectivités locales - Audit & Evaluation Externes - Développement d'un schéma d'écotaxe et de mécanisme de compensation - Program management and monitoring by UNEP: 0.5 L2 + labtops - Visites de terrain/Staff travel 	379,892	256,255	258,301	894,448
							40,000	46,671	47,500	134,171
							50,000	50,000	20,000	120,000
							4,000	4,000	35,000	43,000
							-	50,793	-	50,793
56,000	50,000	50,000	156,000							
37,848	37,848	17,848	93,544							
Budget Produit 2.1							567,740	495,567	428,649	1,491,956
Frais S.A.O.							39,742	34,690	30,005	104,437
Budget total Produit 2.1							607,482	530,257	458,654	1,596,393
Produit 2.2 : La réforme fiscale forestière conduite selon une démarche participative au profit des populations rurales est finalisée et adoptée par le gouvernement au titre d'un nouveau code forestier.	LB : Néant I : Les textes de loi sont révisés en rapport avec la nouvelle écotaxe et le schéma de compensation	<ul style="list-style-type: none"> - Des ateliers sont organisés sur le processus de réforme fiscale ; - Restitution des études faites sur la fiscalité forestière ; - Les Agents des E&F sont formés aux concepts liés à la fiscalité forestière et à l'économie environnementale. 	PNUE	Axe 4 DSRP : « Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif ». Secteur : Développement local et Décentralisation Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de CL ; - Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des CL. 	DEFCCS	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et information des populations et des élus locaux au sens large sur le processus de réforme du code forestier (tenue de réunions) ; - Elaboration et approbation d'un nouveau code forestier - Révision du code de la chasse et de la protection de la faune ; 	8,500	8,500	8,500	25,500
							-	12,000	-	12,000
							-	15,600	-	15,600
Budget Produit 2.2							8,500	36,100	8,500	53,100
Frais S.A.O. PNUE							595	2,527	595	3,717
Budget total Produit 2.2							9,095	38,627	9,095	56,817

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite)

Eléments de référence UNDAF : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".										
Effet Programme n°1.6 : « La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ».										
Effet Projet conjoint n°2 : Intégration de la valeur économique réelle des services des écosystèmes forestiers dans la politique fiscale décentralisée en vue d'encourager l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers										
Produits recherchés				Référence par rapport aux priorités du Pays	Partenaire	Activités indicatives	Allocation des Ressources et Echéancier Indicatif (\$ US)			
Intitulé du produit	Ligne de base (LB) et Indicateurs (I)	Cibles des produits	Agences SN impliquées				Année 1	Année 2	Année 3	Total
Produit 2.3 : Des mécanismes de redistribution sont développés et appliqués en vue de réinjecter les revenus fiscaux dans les collectivités locales sous forme d'investissements sociaux, d'équipements en infrastructures environnementales et de financement de moyens d'existence durable (développement d'activités génératrices de revenus liées à la préservation des ressources de l'environnement) permettant d'assurer le fonctionnement correct des écosystèmes.	LB : Quelques données existent mais non structurées I : Les compétences managériales et d'exploitations des autorités locales, des organisations professionnelles et des communautaires à la base pour le développement de l'entreprenariat dans le domaine de la foresterie sont renforcées pour une bonne adhésion et contribution à la nouvelle réforme fiscale ; LB : Données non structurées I : La chaîne de valeur des produits forestiers ainsi que les niches de commercialisation sont développées ; I : Les MPEs sont structurées et développées pour favoriser des opportunités de créations de revenus et d'emplois LB : A mesurer I : Des infrastructures locales de gestion des ressources naturelles sont créées.	- Des élus locaux sont formés aux techniques de GRN ; - Des exploitants forestiers sont formés aux techniques managériales ; - Des MPEs sont créées ou renforcées ; - Une base de données sur le marché de produits forestiers est créée. - Un portefeuille de micro- projets lancés pour la promotion des moyens d'existence durable.	FAO	Axe 4 DSRP : « Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif ».	Collectivités Locales	- Organisation et structuration des acteurs (OCB, dans d'exploitation des ressources forestières ; - Développement de module de gestion et planification économique des ressources forestières à l'endroit des collectivités locales ; - Renforcement des capacités des élus locaux en matière de GRN ; - Vulgarisation du modèle de gestion applicable au suivi et évaluation des acteurs de conservation et la valorisation des ressources forestières et des bonnes pratiques ; - Formulation, sélection et lancement de micro-projets (s/contrat PMF) - Détermination de la chaîne de valeur des produits forestiers et identification des créneaux porteurs de reconversion pour les exploitants forestiers ; - Appui à la Création des MPEs communautaires et individuelles ; - Développement de réseaux d'entreprises et d'un cluster dans les produits forestiers ; - Etudes sur les investissements (équipements sociaux, infrastructures et activités génératrices de revenus) nécessaires en vue d'une meilleure préservation des ressources environnementales.	9,300	9,300	9,300	27,900
			ONUDI				13,200	13,200	13,113	39,513
			ONUDI				13,500	13,500	13,500	40,500
			ONUDI				9,300	9,300	9,300	27,900
			PNUD				66,900	57,950	9,300	134,150
							22,951	32,360	14,000	69,311
	9,300	9,300	9,300	27,900						
	8,789	12,587	7,500	28,876						
	6,510	10,000	10,946	27,456						
Budget Produit 2.3							159,750	167,497	96,259	423,506
Frais S.A.O. ONUDI							3,390	6,296	3,334	13,020
Frais S.A.O. PNUD							5,208	4,232	651	10,091
Frais S.A.O. FAO							-	7,552	-	7,552
Budget total Produit 2.3							168,348	185,577	100,244	454,169

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite)

Eléments de référence UNDAF : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".										
Effet Programme n°1.6 : « La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ».										
Effet Projet conjoint 3: Assurer l'appropriation et la participation des collectivités locales et du secteur privé dans le processus de révision de la fiscalité forestière										
Produits recherchés				Référence par rapport aux priorités du Pays	Partenaires	Activités indicatives	Allocation des Ressources et Echéancier Indicatif (\$ US)			
Intitulé du produit	Ligne de base (LB) et Indicateurs (I)	Cibles des produits	Agences SN impliquées				Année 1	Année 2	Année 3	Total
Produit 3.1 : Les connaissances des communautés locales, des acteurs non gouvernementaux et des acteurs privés, de même que les capacités des organes de gouvernance locale sont améliorées en matière de développement des ressources forestières et de protection de l'environnement à travers notamment (i) l'estimation de la valeur économique totale de l'air et des ressources en eau, (ii) l'analyse et la révision du mode de taxation actuel des eaux usées et des rejets atmosphériques, (iii) la prise en compte de la valeur économique totale de l'air et des ressources en eau dans la détermination d'une fiscalité environnementale intégrant toutes les externalités liées à la pollution.	LB : Néant I : Meilleure connaissance des services des écosystèmes et leur mode de paiement ; LB : Aucun programme de renforcement de capacités n'existe dans le domaine de la fiscalité forestière I : Les capacités des acteurs non gouvernementaux, des acteurs privés et des élus locaux sont renforcées.	- Les valeurs des services sont établies ; - Les acteurs gouvernementaux ainsi que les élus locaux et les privés sont formés aux techniques de valuation environnementale ;	PNUÉ PAM	Axe 4 DSRP : « Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif ». Secteur : Développement local et Décentralisation Objectifs : - Renforcer les capacités des CL ; - Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des CL.	ONG, DEFFCS	- Formation des populations et des Communautés locales ; - Enquêtes VAM au niveau village pour améliorer les connaissances dans le domaine de l'Environnement.	8,500	8,500	8,500	25,500
	- Formation des acteurs non gouvernementaux et des acteurs privés ; - Renforcement de capacités des Agents forestiers en comptabilité environnementale.	-	195,300			-	195,300			
						18,000	4,650	11,034	33,684	
						24,770	27,000	18,050	69,820	
	LB : une étude sur l'évaluation économique environnementale des dysfonctionnements liés au trafic routier dans la région de Dakar a été réalisée. Le mode de tarification de l'eau potable est connu. La valeur économique totale d'usage et de non usage des ressources en eau est connue ; La valeur monétaire des dommages liés à la pollution de l'air et à la pollution due aux rejets bruts d'eaux usées est estimée ; Le mode de taxation actuel est revu et analysé.	- Les services techniques impliqués dans la gestion des ressources en eau et de l'air ; Les victimes et responsables de la pollution de l'air et des eaux sont sensibilisés sur l'importance de l'internalisation des externalités.	PNUÉ	Axe 4 DSRP : « Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif ». Secteur : Ress. Nat et Environnement Objectifs : - Sauvegarder l'environnement marin et côtier ; Améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural	DEEC, Secteur privé La recherche, les populations	- Mener des rencontres d'échanges avec les différentes cibles acteurs ; - Réaliser une étude devant apporter une réponse sur le montant de la valeur monétaire totale des ressources en eau, des dommages environnementaux liés à la pollution atmosphérique et par les eaux usées ; - Organiser des ateliers de pré validation des résultats de l'étude ; - Collecte des données scientifiques (bibliographie et études de terrain, enquêtes) ; - Campagne d'information / sensibilisation ; - Réaliser une étude sur les coûts d'investissement et d'exploitation des équipements de traitement des effluents industriels liquides et gazeux - Réaliser et mettre en œuvre l'étude d'identification, de	60,000	55,000	-	115,000

	<p>LB : la base imposable des différentes taxes est connue (rejets d'eaux usées et installations classées) Les coûts de dépollution sont maîtrisés par secteur d'activités Un cadre harmonieux sur la fiscalité environnementale est mis en place et est fonctionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur privé est sensibilisé et adhère au processus - Le cadre institutionnel et réglementaire pour la mise en œuvre de la fiscalité environnementale est révisé et son opérationnalité est immédiate ; - L'Etat intervient pour internaliser les externalités négatives sur l'environnement. 			<p>DEEC, Secteur privé La recherche, les populations</p>	<p>détermination de leurs valeurs d'usage et des bénéfices environnementaux liés à leur restauration, et de dépollution des sites contaminés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un projet de réforme de l'assiette de la taxe sur les établissements classés en se basant sur la nouvelle nomenclature des installations classées ; - Proposer un modèle de calcul d'une taxe optimale pour rejets d'eaux usées et la pollution atmosphérique ; - Organiser un atelier de restitution et d'échanges avec les partenaires du secteur privé ; - Mettre en place un fonds de dépollution pour faciliter les invest. environnementaux par le secteur privé. - Atelier de validation de la proposition d'un cadre institutionnel et d'un mécanisme de fonctionnement du fonds de dépollution. - Renforcement des capacités de la Direction de l'Environnement en matière de fiscalité environnementale, de contrôle des pollutions et nuisances et de suivi des installations classées. 				
						Budget Produit 3.1	111,270	290,450	37,584	439,304
						Frais S.A.O. PAM	-	13,671	-	13,671
						Frais S.A.O. PNUE	4,200	3,850	-	8,050
Budget total Produit 3.1							115,470	307,971	37,584	461,025
<p>Produit 3.2 : Les recettes fiscales ainsi que les revenus des populations sont accrus.</p>	<p>LB : Les données existent sur les recettes fiscales dans son état actuel I : Meilleure maîtrise de la réforme fiscale forestière ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations rurales ainsi que les élus locaux maîtrisent le code forestier. 	PNUD	<p>Axe 4 DSRP : « Bonne gouvernance et développement décentralisé participatif ». Secteur : Développement local et Décentralisation Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des CL ; - Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des CL. 	<p>DEFCS, Collectivités Locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de partage / Information /Communication /Dissémination de la réforme fiscale. 	-	40,000	45,000	85,000
						Budget Produit 3.2	-	40,000	45,000	85,000
						Frais S.A.O. PNUE	-	2,800	3,150	5,950

Budget total Produit 3.2	-	42,800	48,150	90,950
--------------------------	---	--------	--------	--------

Tableau 1: Résumé du Cadre des Résultats et des Ressources (suite)

Eléments de référence UNDAF : Axe Stratégique de Coopération n°1 : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable".										
Effet Programme n°1.6 : « La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ».										
Effet Projet conjoint 3: Assurer l'appropriation et la participation des collectivités locales et du secteur privé dans le processus de révision de la fiscalité forestière										
Produits recherchés				Référence par rapport aux priorités du Pays	Partenaires	Activités indicatives	Allocation des Ressources et Echéancier Indicatif (\$ US)			
Intitulé du produit	Ligne de base (LB) et Indicateurs (I)	Cibles des produits	Agences SN impliquées				Année 1	Année 2	Année 3	Total
Produit 3.3 : Une approche pilote est développée pour la création d'une réserve de biosphère conçue et gérée par les communautés locales	LB : le cadre existe I : Le cadre institutionnel et de programmation de la future réserve est renforcé ; LB : Des expériences sont en cours I : La création de la réserve de biosphère est soutenue ; LB : A mesurer I : Les capacités techniques des agro éleveurs et des pêcheurs pour des modes de production plus durables sont renforcées	- Les populations rurales et les élus locaux sont sensibilisés ; - Les enquêtes sont menées pour recueillir des informations ; - Un planning est élaboré de manière participative avec les populations.	UNESCO	Axe 2 DSRP : « Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base ». Secteur : Ress. Nat et Environnement Objectifs : - Promouvoir une gestion rationnelle des RN et conserver la biodiversité ; - Lutter contre la désertification et sauvegarder la faune et la flore ; - Sauvegarder l'environnement marin et côtier.	MAB/DPN	- Mener une campagne d'information et de sensibilisation ; - Appuyer l'élaboration une charte entre les divers acteurs pour la gestion de la RB ; - Organiser des ateliers de planification stratégique pour le développement durable de la RB ; - Elaborer et valider le document de planification stratégique de la future RB ; - Elaborer et valider le plan de gestion de la future RB - Identification et évaluation des sites potentiels ; - Collecte des données scientifiques (bibliographie et études de terrain, enquêtes) ; - Campagne d'information / sensibilisation ; - Projet de proposition de la réserve de biosphère ; - Atelier de validation de la proposition.	-	-	-	-
Budget Produit 3.3							99,045	85,096	-	184,141
Frais S.A.O. UNESCO							6,933	5,957	-	12,890
Budget total Produit 3.3							105,978	91,053	-	197,031
TOTAL BUDGET PROGRAMME							1,552,164	1,633,609	814,227	4,000,000

6. Arrangements sur le management et la coordination

35 Le Projet a comme ancrage la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS) du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. La gestion globale est assurée par l'Unité de Coordination du Projet Conjoint est localisée à la DEFCCS qui à en charge la préparation et le développement de la politique nationale en matière de paiements des services des écosystèmes et qui va travailler en étroite collaboration avec toutes les agences des NU impliquées (PNUE, PNUD, FAO, PAM, OIM, ONUDI et UNESCO) pour s'assurer de l'exécution correcte mais efficace du Projet Conjoint au niveau national. Les activités spécifiques à entreprendre par la DEFCCS comprennent :

- La mobilisation et le support constant du Gouvernement pour ce projet ;
- L'Identification et l'engagement de toutes les parties prenantes nationales ;
- La détermination des problèmes prioritaires et des communautés et collectivités locales pilotes ;
- La sécurisation de l'appui et de l'engagement des régions (Gouverneurs), de toutes les autorités locales confondues (Présidents de Conseil Régional, Maires, et Présidents Conseil Rural) ainsi que la réalisation et la mise en œuvre effective de protocoles avec elles ;
- La facilitation de l'organisation et la supervision de la mise en œuvre du projet au niveau régional et local ;
- La communication des Produits du projet au niveau national, et ;
- Etre le Point focal de toutes les agences des NU à travers tout le cycle du projet.

36. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) mettra à la disposition de l'Unité de Coordination du Projet l'expertise requise pour l'appui/conseil et le renforcement des capacités. Les responsabilités de l'Unité de Coordination du Projet incluent :

- la gestion quotidienne du projet et la coordination globale ;
- la fourniture des conseils techniques dans la mise en œuvre du projet ;
- la préparation des rapports en concertation étroite les agences participantes du système ONU et les autres parties;
- la gestion des équipements.

37. Au niveau national le Comité de Pilotage du Projet (CPP) sera celui du Fonds OMD. Ce comité co-présidé par le Gouvernement (Ministère de l'Economie et des Finances) et le Coordonnateur Résident comprend les représentants du Ministère en charge de l'Environnement ; de la Coopération espagnole ; des agences SNU et des autres ministères impliqués. Le CPP indiquera une direction et des orientations claires et précises pour le projet incluant les activités au niveau régional et local. Sous l'égide de ce comité, la task force (ou comité technique) donnera des conseils et analyses techniques en appui aux activités menées au niveau régional et local. Le Comité Technique (CT) établi au niveau national est présidé par le ministère en charge de l'Environnement. Le CT sera composé, outre les représentants dudit ministère, du PNUD et du MEF, des représentants (i) de la Coopération espagnole (ii) des agences SNU concernées (iii) des partenaires de réalisation (iv) des collectivités bénéficiaires et de la société civile.

Ce Comité est un organe consultatif qui a pour mission de :

- Appuyer l'équipe de coordination du projet en matière de planification ;
- Veiller à la cohérence des interventions du projet avec les conventions, les plans et les programmes définis tant au niveau international que national ;
- Appuyer l'élaboration de stratégies pour une mise en œuvre harmonieuse du projet ;

- Donner des avis scientifiques et techniques sur les choix effectués pour la bonne exécution des activités du projet ;
- Donner un avis technique sur les documents et les rapports d'études élaborés par les experts, les consultants recrutés et toute autre personne-ressource, dans le cadre de l'exécution du projet ;
- Participer au suivi de l'exécution du projet (à travers notamment la participation à des missions d'appui sur le terrain ou à des rencontres programmées dans le cadre de la mise en œuvre du projet).

38. L'Unité Nationale de Coordination du Projet assure le secrétariat du CT. Le Comité peut s'adjoindre en cas de besoin, les compétences de toute personne et/ou institution ressource jugée utile pour la bonne exécution de ses missions. Le Comité se réunit au moins tous les deux mois et/ou à chaque fois que de besoin.

39. Dans chacune des régions pilotes, il y'aura un comité de pilotage régional.

40. Le Fonds offre l'opportunité au Coordonnateur Résident d'une facilitation entre les agences SNU parties prenantes. Ceci favorise la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats.

7. Arrangements sur la gestion des fonds :

41. La gestion des fonds se fera selon la modalité « Gestion canalisée » à travers le PNUD jouant le rôle d'Agent Administratif et qui établira des Mémoires d'Accord (MoU) avec les agences SNU parties prenantes. Toutefois, en fonction des priorités, le Ministère de tutelle se réserve le droit d'identifier les Agences des Nations Unies avec lesquelles elle va établir une collaboration qui fera l'objet d'un PTA approuvé par le Comité de Pilotage.

42. Pour les activités conduites par la DEFCCS intégrant entre autres celles de l'Unité de Coordination, du CSE, de l'ANSD, le Gouvernement et le PNUD ont convenu d'appliquer la modalité « Exécution Nationale » (NEX). Le MEF ouvrira un compte bancaire au nom du projet avec deux co-signataires et un suppléant au Coordonnateur. Le transfert des ressources gérées par le PNUD se fait sous formes d'avances de fonds trimestrielles et ceci en conformité avec la Plan Annuel de Travail. Les autres agences parties prenantes effectueront directement les dépenses selon leurs procédures pour la réalisation des activités sous leur responsabilité.

43. Chaque agence participante assume la responsabilité entière de la programmation financière des fonds mis à sa disposition par l'Agent Administratif (AA). L'agence établit le processus d'exécution avec ses partenaires selon ses propres procédures.

44. Chaque agence participante établit un journal pour la réception et l'administration des fonds mis à sa disposition. Chaque agence participante devra produire un rapport financier certifié conformément aux directives opérationnelles définies par le Fonds. L'agence déduira des fonds reçus ses frais de gestion qui n'excéderont pas 7% du budget et ceci en référence au Mémoire d'Accord signé avec l'AA.

45. Les versements des autres allocations se feront sur la base des plans de travail approuvés par le CPP. Ces versements seront sujets au respect de bonne gouvernance et à l'atteinte d'un niveau d'engagement d'au moins 70% des fonds mis en place antérieurement.

46. Par ailleurs, une avance de fonds pour une année à venir peut être sollicitée lorsque les engagements cumulés sur l'avance en cours dépassent 70% et les exigences du plan de travail sont satisfaites. Si les engagements totaux atteignent 70% avant la fin de la période de 12 mois, l'agence peut, après l'approbation du CPP, requérir par le biais du Coordonnateur Résident la mise en place d'une nouvelle allocation.

47. Le projet produira des rapports d'activités, des rapports financiers qu'accompagneront les pièces justificatives des dépenses encourues pour le trimestre.

48. Ces documents sont transmis à la CAP/DDI qui procédera à la vérification des justificatifs des dépenses, à l'approbation de la demande de fonds et à son instruction à l'adresse du PNUD sous la signature de l'Ordonnateur National Délégué (DDI).

8. Faisabilité, Gestion des risques et durabilité des résultats :

49. La mise en œuvre du Projet Conjoint pourrait être confrontée aux risques ci-après énoncés et pour lesquels les dispositions de minimisation des conséquences sont identifiées :

Facteur de risque n°1: Disponibilité de l'expertise nationale :

50. L'évaluation économique et la mise en place d'un modèle d'écotaxe nécessitent des compétences en analyse économique, en finance et dans le domaine de la fiscalité.

51. Pour pallier à cela le PNUE identifiera l'expertise internationale requise. Dans ce même ordre d'idée, le concours d'experts fiscalistes internationaux permettra de fournir une expertise dans le domaine de l'écotaxe.

52. Pour la durabilité, la formation par la méthode « apprendre par la pratique » permettra de renforcer les capacités des nationaux.

Facteur de risque n°2: L'acceptation de l'écotaxe dans la réforme fiscale par le Gouvernement

53. Les questions de la taxation sont politiquement sensibles. L'introduction de l'écotaxe pour des services d'écosystème qui étaient d'accès libre ou à bon marché peut s'avérer difficile.

54. Les lenteurs et lourdeurs seront minimisées par l'approche participative envisagée et les actions de vulgarisation qui garantissent également l'appropriation nationale et, partant la durabilité de la fiscalité.

Facteur de risque n°3: l'accentuation de l'inégalité et de la pauvreté

55. L'introduction de l'écotaxe dans des écosystèmes qui ont été utilisés dans le passé de manière libre ou à bon marché pourrait entraîner la marginalisation de quelques groupes sociaux dans le cadre du nouveau système fiscal.

56. Pour infléchir la tendance à l'accentuation de l'inégalité et de la pauvreté il sera conçu et mis en place des mécanismes de transfert dans la structure de l'impôt qui permettront de compenser les groupes sociaux dont le statut a été lésé dans le cadre de la mise en œuvre de l'écotaxe.

Les dispositions envisagées par le Gouvernement en matière de dotation des ressources dans la voie du renforcement de la décentralisation militent pour la mise en place de mécanismes de réinvestissement d'une part substantielle des recettes fiscales forestières dans la gestion des ressources naturelles.

9. Suivi, Evaluation et Rapports:

57. Le suivi des résultats du Projet Conjoint se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de S&E participatifs menés à des périodes régulières en référence au

mécanisme de l'UNDAF. Les capacités des populations à la base et des autorités seront renforcées afin de permettre d'intégrer des techniques de S&E pour une gestion et une mise en œuvre adaptatives. L'Unité de Coordination du Projet présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits, sur la base des indicateurs. Les activités en matière de sensibilisation et de vulgarisation des acquis constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise à travers le Sénégal. En droite ligne avec la gestion axée sur les résultats, il y'aura lieu d'affiner le plan objet du tableau 2 au tout début des activités. Ainsi, sur la base d'un cadre de suivi évaluation qui sera mis en place avec la CAP, le projet se dotera, avec l'assistance de l'Expert de la CAP en la matière, d'un dispositif de suivi évaluation adapté à la spécificité du projet.

9.1 Un Suivi Quotidien des progrès de mise en oeuvre sera la responsabilité du Coordonnateur du Projet sur la base du Programme Annuel de Travail (PTA) et de ses indicateurs.

9.2 Le Suivi Périodique de l'évolution de la mise en oeuvre sera conduit par le PNUD en relation avec le PNUE et les membres de la Task force à travers des réunions trimestrielles avec les autres partenaires du projet. Ces réunions permettront aux parties concernées de prendre action à temps réel pour assurer une mise en œuvre en douceur des activités du projet. Des visites de terrain seront organisées sur la base d'un calendrier concerté.

9.3 Un Suivi Annuel interviendra à travers les réunions du Comité de Pilotage sur la base d'un Rapport Annuel du Projet (RAP) élaboré par l'équipe du projet. Le format du Rapport Annuel doit inclure notamment les éléments suivants: une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en oeuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits; les contraintes rencontrées dans la progression du programme et leurs causes; le PTA, et autres rapports financiers; les leçons d'expériences apprises; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes clefs portant sur l'absence de progrès.

58. Outre le Rapport Annuel du Projet (RAP), le suivi fera l'objet des rapports ci-après : courts rapports soulignant les principaux aspects de mise à jour des progrès fournis trimestriellement ; Rapports Techniques ou Rapports Thématiques Spécifiques couvrant des thèmes spécifiques d'analyse ou de spécialisation fournis de façon ad hoc par les parties prenantes. Les publications du projet constituent une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis. Ces publications peuvent être scientifiques ou des textes d'information sur les activités sous forme de contributions dans le bulletin de la DEEFCCS, de publications multimédias, etc.

9.4 Le projet fera l'objet au moins de deux évaluations externes indépendantes qui permettront notamment d'évaluer les processus et les effets obtenus:

-Une Evaluation Indépendante à mi parcours.

-Une évaluation finale indépendante sera effectuée trois mois avant la fin du projet. L'évaluation finale prendra en compte la durabilité et les impacts potentiels des résultats du projet.

59. La préparation de ces évaluations (organisation, termes de référence, période, composition des missions...) sera faite de façon concertée entre les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances en relation avec la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP), le PNUD et les autres parties prenantes.

9.5 Le MEF, à travers la CAP, fera procéder à l'audit annuel des comptes du projet en relation avec les services compétents du PNUD. A cet effet, il communiquera à celui-ci le rapport d'audit qui sera restitué et partagé à l'occasion d'un atelier. Un plan d'action sanctionnera les travaux de cet atelier et servira de référence pour le suivi de l'application des recommandations. Par ailleurs les agences SNU fourniront également les rapports respectifs sur l'audit relatif à l'exécution des ressources qui leur sont allouées selon les règles et procédures en vigueur.

60. Le tableau 2 ci-après présente le plan de suivi du projet.

TABLEAU 2: CADRE DU PROGRAMME DE SUIVI

Produits recherchés	Indicateurs	Situation de référence	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsables	Risques et hypothèses
<p>Produit 1.1 : Le système d'informations du CSE est élargi pour prendre en compte les valeurs écosystémiques manquantes, de même que les valeurs des services des écosystèmes et les répercussions des changements climatiques sur ces valeurs et permettre une meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales.</p>	<p>Une base de données sur les échanges et une analyse coûts/bénéfices de l'utilisation des services des écosystèmes forestiers est développée en collaboration avec le CSE.</p>	<p>Le CSE dispose d'un système d'information limité aux données des services provisionnels des écosystèmes</p>	<p>Rapports d'activités du projet ; Rapport de suivi d'évaluation à mi parcours et en fin de phase ; Rapports d'études et des missions de supervision.</p>	<p>Etudes indépendantes pour vérifier l'effectivité du SIG.</p>	<p>DEFCCS PNUE CSE</p>	<p>Retard dans la mise en place des ressources</p>
	<p>Un SIG sur les services d'écosystèmes et la caractérisation de leurs fonctions est développé.</p>	<p>SIG limité aux données des services de provision</p>	<p>Rapport d'activités Rapport de suivi évaluation</p>	<p>Revue des documents de politique appropriés.</p>	<p>DEFCCS PNUE CSE</p>	<p>Retard dans la mise en place des ressources</p>
	<p>Les pertes de services d'écosystèmes en termes financières ou économiques sont évaluées.</p>	<p>Aucune donnée</p>	<p>Rapport d'activités CSE ; Rapport de suivi évaluation ; Rapports annuels du PNUE sur le PSE</p>	<p>«</p>	<p>DEFCCS PNUE CSE</p>	<p>Le PNUE apporte les compétences en analyse économique, en finance et dans le domaine de la fiscalité en cas de manquement au niveau local</p>
<p>Produit 1.2 : Une base de données sur les changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires est établie en vue d'une meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion des phénomènes migratoires avec des mesures d'accompagnement recommandées pour les situations d'urgence, l'adaptation et la promotion de moyens d'existence durable</p>	<p>Les résultats finaux de la recherche sur les migrations et l'environnement sont publiés et partagés avec les partenaires nationaux.</p>	<p>Néant</p>	<p>Rapport d'activités du projet ; Rapports de missions de suivi évaluation ; Rapports annuels de l'OIM</p>	<p>Revue des documents de politique appropriés.</p>	<p>DEFCCS OIM</p>	
<p>Produit 1.3 : Un système d'informations géographique établi et permettant d'obtenir des informations sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services et sur les coûts d'investissement en ce qui concerne les infrastructures environnementales en vue d'assurer des écosystèmes forestiers stables et productifs</p>	<p>La contribution des ressources forestières au PIB est mieux connue.</p>	<p>Les données qui existent ne concernent que les produits forestiers ligneux.</p>	<p>Rapport d'activités CSE ; Rapport de suivi évaluation ; Rapports annuels du PNUE sur le PSE</p>	<p>Etudes indépendantes pour vérifier l'effectivité du SIG.</p>	<p>DEFCCS PNUE CSE</p>	

TABLEAU 2: CADRE DU PROGRAMME DE SUIVI (suite)

Produits recherchés	Indicateurs	Situation de référence	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsables	Risques et hypothèses
<p>Produit 2.1 : Un système d'écotaxe qui prend en compte les changements climatiques est développé.</p>	Une nouvelle taxe forestière plus appropriée pour une gestion durable des ressources forestières est établie.	Néant	Rapports d'activités du projet ; Rapport de suivi d'évaluation à mi parcours et en fin de phase ; Rapports d'études et des missions de supervision.	Revue des documents officiels par le gouvernement, y compris le Direction Nationale des Impôts et Taxes	DEFCCS ANSD PNUE	Les intérêts des différents groupes sociaux sont suffisamment pris en charge. Le modèle d'écotaxe retenu est accepté par la population.
	Croissance des recettes des collectivités locales et des revenus des populations rurales.	Les recettes des CL ainsi que les revenus des populations rurales ne prennent pas en compte la totalité des services des écosystèmes	Rapports d'activités de l'ANSD ; Rapports de suivi évaluation ; Rapports annuels de la Direction de l'Impôt	Revue des documents officiels par le gouvernement, y compris le Direction Nationale des Impôts et Taxes	DEFCCS ANSD PNUE	Les différents groupes sociaux acceptent le modèle d'écotaxe.
	Un mécanisme de réinvestissement des taxes forestières est établi.	Aucune donnée	Rapports d'activités de l'ANSD Rapport de suivi d'évaluation à mi parcours et en fin de phase ; Rapports annuels PNUE & DEFCCS ; Rapports annuels de la Direction de l'Impôt.	Revue des documents officiels par le gouvernement, y compris le Direction Nationale des Impôts et Taxes	DEFCCS ANSD PNUE	Le mécanisme proposé est accepté par la population.
<p>Produit 2.2 : La réforme fiscale forestière conduite selon une démarche participative au profit des populations rurales est finalisée et adoptée par le gouvernement au titre d'un nouveau code forestier.</p>	Les textes de loi sont révisés en rapport avec la nouvelle écotaxe et le schéma de compensation	Néant	Rapport d'activités du projet ; Rapports de missions de suivi évaluation ; Rapports annuels PNUE & DEFCCS Rapports annuels de la Direction de l'Impôt.	Etude des rapports des ateliers, questionnaire et entretien avec les participants pour mesurer les effets ou impacts après la tenue des ateliers	DEFCCS PNUE ANSD	Changement d'orientation politique
<p>Produit 2.3 : Des mécanismes de redistribution sont développés et appliqués en vue de réinjecter les revenus fiscaux dans les collectivités locales sous forme d'investissements sociaux, d'équipements en infrastructures</p>	Les compétences managériales et d'exploitations des autorités locales, des organisations professionnelles et des communautaires à la base pour	Quelques données existent mais non structurées	Rapport d'activités ONUDI ; Rapport de suivi évaluation ; Rapports annuels du PNUE sur le PSE	Etude des rapports des ateliers, questionnaire et entretien avec les participants pour mesurer les effets ou impacts	DEFCCS ONUDI	Les populations participent effectivement à la mise en œuvre du projet.

Produits recherchés	Indicateurs	Situation de référence	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsables	Risques et hypothèses
environnementales et de financement de moyens d'existence durable (développement d'activités génératrices de revenus liées à la préservation des ressources de l'environnement) permettant d'assurer le fonctionnement correct des écosystèmes.	le développement de l'entrepreneuriat dans le domaine de la foresterie sont renforcées pour une bonne adhésion et contribution à la nouvelle réforme fiscale ;			après la tenue des ateliers		
	La chaîne de valeur des produits forestiers ainsi que les niches de commercialisation sont développées ; Les MPEs sont structurées et développées pour favoriser des opportunités de créations de revenus et d'emplois	Données non structurées	Rapport d'activités du projet ; Rapports de missions de suivi évaluation ; Rapports annuels ONUDI & DEFCCS	Enquêtes	DEFCCS PNUE ONUDI	
	Des infrastructures locales de gestion des ressources naturelles sont créées.	A mesurer	Rapport d'activités du projet ; Rapports de missions de suivi évaluation ; Rapports annuels ONUDI & DEFCCS	Revue des documents de politique appropriés.	DEFCCS PNUE ONUDI	

TABLEAU 2: CADRE DU PROGRAMME DE SUIVI (suite)

Produits recherchés	Indicateurs	Situation de référence	Moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsables	Risques et hypothèses
Produit 3.1 : Les connaissances des communautés locales, des acteurs non gouvernementaux et des acteurs privés, de même que les capacités des organes de gouvernance locale sont améliorées en matière de développement des ressources forestières et de protection de l'environnement à travers notamment (i) l'estimation de la valeur économique totale de l'air et des ressources en eau (ii) l'analyse et la révision du mode de taxation actuel des eaux usées et des rejets atmosphériques (iii) la prise en compte de la valeur économique totale de l'air et des ressources en eau dans la détermination d'une fiscalité environnementale intégrant toutes les externalités liées à la pollution.	Meilleure connaissance des services des écosystèmes et leur mode de paiement	Néant	Rapports d'activités du projet ; Rapport de suivi d'évaluation à mi parcours et en fin de phase ; Rapports d'études et des missions de supervision.	Etude des rapports des ateliers, questionnaire et entretien avec les participants pour mesurer les effets ou impacts après la tenue des ateliers	DEFCCS PNUE CSE	Les populations participent effectivement à la mise en œuvre du projet ; Retard dans la mise en place des ressources
	Les capacités des acteurs non gouvernementaux, des acteurs privés et des élus locaux sont renforcées.	Aucun programme de renforcement de capacités n'existe dans le domaine de la fiscalité forestière	Rapport d'activités Rapport de suivi évaluation	Etude des rapports des ateliers, questionnaire et entretien avec les participants pour mesurer les effets ou impacts après la tenue des ateliers.	DEFCCS PNUE	Retard dans la mise en place des ressources
Produit 3.2 : Les recettes fiscales ainsi que les revenus des populations sont accrus.	Meilleure maîtrise de la réforme fiscale forestière	Les données existent sur les recettes fiscales dans son état actuel	Rapport d'activités du projet ; Rapports de missions de suivi évaluation ; Rapports annuels de la Direction de l'Impôt	Revue des documents de politique appropriés.	DEFCCS PNUE ANSD	Les populations s'approprient la réforme fiscale adoptée.
Produit 3.3 : Une approche pilote est développée pour la création d'une réserve de biosphère conçue et gérée par les communautés locales	Le cadre institutionnel et de programmation de la future réserve est renforcé	Le cadre existe	Rapport d'activités projet ; Rapport de suivi ; Rapports annuels de l'UNESCO & DEFCCS	Enquêtes	DEFCCS CSE UNESCO	Retard dans la mise en place des ressources
	La création de la réserve de biosphère est soutenue	Des expériences sont en cours	Rapport d'activités projet ; Rapports annuels de l'UNESCO & DEFCCS	Enquêtes	DEFCCS UNESCO	Les populations participent effectivement à la mise en œuvre du projet
	Les capacités techniques des agro éleveurs et des pêcheurs pour des modes de production plus durables sont renforcées	A mesurer	Rapport d'activités projet ; Rapports annuels de l'UNESCO & DEFCCS	Etude des rapports des ateliers, questionnaire et entretien avec les participants pour mesurer les effets ou impacts .	DEFCCS UNESCO	Les populations participent effectivement à la mise en œuvre du projet

10. Evaluation Ex-ante des Thèmes transversaux :

61. Ce projet est supposé contribuer non seulement à l'utilisation durable des services des écosystèmes forestiers, mais aussi à l'amélioration de bien-être humain et à la réduction de la pauvreté. Dans cette optique, un certain nombre de situations de référence seront prioritairement établies avant le début du projet. La première situation de référence qui sera établie est le taux de migration. Cela a été identifié comme une cause de rupture sociale et des problèmes sociaux dans le pays. La deuxième situation de la référence sera établie sur l'égalité du genre. C'est bien connu que les gardiens naturels de la forêt sont des femmes alors que l'accès aux écosystèmes forestiers est traditionnellement géré par les hommes. Un des objectifs de ce projet est encourager l'égalité du genre à travers l'écotaxe et le schéma de compensation.

62. Concernant la lutte contre le VIH/SIDA, le Sénégal a réussi à maintenir une faible prévalence de 0,7%. Cependant, des contraintes subsistent dans la lutte contre le paludisme avec des conditions d'hygiène et d'assainissement encore précaires. Les activités envisagées prennent en compte les dimensions ainsi notées.

11. Contexte Juridique :

63. Le présent document de projet constitue l'instrument auquel il est fait référence dans les Accords Types d'Assistance de Base conclus entre le Gouvernement du Sénégal et les Agences SNU parties prenantes :
le 4 juillet 1987 pour le PNUD ; le 21 avril 1969 pour le PAM ; le 31 octobre 1998 pour l'ONUDI ; le 23 décembre 1969, amendé le 17 juillet 1980 pour l'UNESCO ; le 27 avril 1977 pour la FAO ; le 22 décembre 1998 pour l'OIM.

64. Au titre de ces Accords, le Gouvernement s'engage à exonérer de tous droits et taxes de douanes les biens (équipements, matériels et matières) et services à acquérir pour le présent projet.

12. ANNEXE A : Plan de Travail Annuel du Projet conjoint «Projet d'Amélioration et de Valorisation des Services des Ecosystèmes Forestiers au Sénégal (PASEF)» .

Période : 1^{ère} Année

Produit 1.1 : Le système d'informations du CSE est élargi pour prendre en compte les valeurs écosystémiques manquantes, de même que les valeurs des services des écosystèmes et les répercussions des changements climatiques sur ces valeurs et permettre une meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales.

CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES	ECHEANCIER				AGENCES SNU impliquées	PARTIE RESPON SABLE	BUDGET PREVU		
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4			Source des Fonds	Description du Budget (\$ US)	Montant
<ul style="list-style-type: none"> - Une base de données sur les autres services de l'écosystème (support, régulation, culturel) est établie ; - Un système d'information additionnel sur le marché des produits forestiers non ligneux (PFNL) est mis en place ; - Des études de filière sont réalisées sur différents produits (miel, gomme mbepp, rônier, bambou, nééré, gomme arabique, etc.) ; - Une étude réalisée sur la nature, le volume et la valeur économique des produits tirés des parcs nationaux au titre des droits d'usage ; - La valeur économique totale des études sur le manque à gagner des produits forestiers (non ligneux et ligneux) autour et à l'intérieur des parcs nationaux est déterminée ; - Un document sur l'analyse spatiale du paiement des services des écosystèmes et des investissements environnementaux. 	Développer les scénarios climatiques, à partir de la désagrégation d'échelle des modèles climatiques globaux (GCM) aux modèles régionaux à plus haute résolution (50 km) sur le Sénégal afin de définir les scénarios nationaux qui serviront de base de travail, pour les études d'impact du CC sur les écosystèmes dans les sites pilotes.	x	x	x	x	PNUE	DEFCCS/CSE	Trust Fonds OMD	Consultant NI Sous contrat Missions/Déplac.	20,000
	Etablir des LB en faisant une évaluation sous-global (SGA) en utilisant le cadre MA sur certains sites pilotes. (Tambacounda, Casamance, Matam/St-Louis-Thiès).	x	x	x	x	PNUE	DEFCCS/CSE	"	Expert International Consultant NI Sous contrat Missions/Déplac.	125,000
	Un L4 économiste pour gérer le SGA, l'évaluation économique et la mise en oeuvre de l'ecotaxe				x	PNUE	DEFCCS/CSE	"	Consultant NI Sous contrat Missions/Déplac.	150,000
	Mise en place et valorisation de la BD				x	PNUE	DEFCCS/CSE	"	Consultant NI Sous contrat Missions/Déplac.	25,000
	Frais PNUE									22,400

Produit 1.2 : Une base de données sur les changements environnementaux et leurs conséquences sur les phénomènes migratoires est établie en vue d'une meilleure compréhension des stratégies politiques, économiques et sociales nécessaires à la gestion des phénomènes migratoires avec des mesures d'accompagnement recommandées pour les situations d'urgence, l'adaptation et la promotion de moyens d'existence durable

<ul style="list-style-type: none"> - Une étude est menée dans les régions pertinentes du Sénégal ; - Une publication des résultats de l'étude est faite. - Un rapport sur l'impact des changements climatiques sur l'immigration est produit. 	Collecte de données sur des populations déplacées		x	x	x	OIM	DEFCCS	Trust Fonds OMD	Consultant NI Consultant Internl. Missions/Déplac.	125,085
	Enquêtes de terrain dans les régions cibles		x	x	x	OIM	DEFCCS	"	Consultant NI Consultant Internl. Missions/Déplac.	
	Publication du document contenant les résultats de recherche		x	x	x	OIM	DEFCCS	"	Consultant NI Consultant Internl. Missions/Déplac.	
	Diffusion, suivi et partage du document.		x	x	x	OIM	DEFCCS	"	Consultant NI Consultant Internl. Missions/Déplac.	
	Evaluation économique de produits forestiers non ligneux		x	x	x	PNUE	DEFCCS/CSE	"	Consultant NI Sous contrat	
	Evaluation de la contribution des produits forestiers à l'économie nationale.		x	x	x	PNUE	DEFCCS/CSE	"	Consultant NI Sous contrat	
Frais OIM									8,756	

ANNEXE A : Plan de Travail Annuel du Projet conjoint «PROJET D'AMELIORATION ET DE VALORISATION DES SERVICES DES ECOSYSTEMES FORESTIERS AU SENEGAL (PASEF)»

Période : 1^{ère} Année

Produit 1.3 : Un système d'informations géographique établi et permettant d'obtenir des informations sur les échanges intra et inter écosystèmes de ces services et sur les coûts d'investissement en ce qui concerne les infrastructures environnementales en vue d'assurer des écosystèmes forestiers stables et productifs										
CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES	ECHEANCIER				AGENCES SNU impliquées	PARTIE RESPON SABLE	BUDGET PREVU		
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4			Source des Fonds	Description du Budget (\$ US)	Montant
<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport d'étude sur l'évaluation économique des activités liées à la transformation des produits sauvages (huile de palme, nérétoù, jus traditionnels) est produit ; - Un rapport d'étude sur l'estimation de la production des gommés naturelles au Sénégal est produit. 	Etudes sur l'évaluation économique des services des écosystèmes (Tambacounda, Matam/St-Louis, Casamance, Thies).		x	x	x	PNUE	DEFCCS/CSE	Trust Fonds OMD	Consultant NI Sous contrat	65,000
									Frais PNUD	4,550
Produit 2.1 : Un système d'écotaxe qui prend en compte les changements climatiques est développé.										
<ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau code forestier est élaboré ; - programme développé et entretenu ; - Les textes de loi reflétant la nouvelle écotaxe et le schéma de dédommagement sont révisés. - Une nouvelle taxe forestière ou une taxe plus adaptée est établie. - Un programme écotaxe fonctionnel est mis en place. 	Mise en place, équipement et fonctionnement de l'Unité de Coordination		x	x	x	PNUD	DEFCCS	Trust Fonds OMD	Personnel Equipement Fonct. & Maint.	379,892
	Mise en place des cadres de concertation/Séminaire & Ateliers pour le processus de révision de la fiscalité forestière ;		x	x	x	PNUD	DEFCCS	"	Consultant NI Sous-contrat	40,000
	Renforcement de capacités des Agents du MEPNBRLA/Formation/Appui aux Collectivités locales		x	x	x	PNUD	DEFCCS	"	Consultant NI Sous-contrat	50,000
	Audit & Evaluation Externes.		x	x	x	PNUD	DEFCCS	"	Formation	4,000
	Developpement d'un schema d'ecotaxe et de mecanisme de compensation		x	x	x	PNUD	DEFCCS	"	Missions/Déplac. Divers	-
	Program management and monitoring by UNEP: 0.5 L2 + labtops		x	x	x	PNUD	DEFCCS	"	Missions/Déplac. Divers	56,000
	Visites de terrain/Staff travel		x	x	x	PNUD	DEFCCS	"	Audit & Evaluation ext.	37,848
								Frais PNUD	39,742	
Produit 2.2 : La réforme fiscale forestière conduite selon une démarche participative au profit des populations rurales est finalisée et adoptée par le gouvernement au titre d'un nouveau code forestier										
<ul style="list-style-type: none"> - Des ateliers sont organisés sur le processus de réforme fiscale ; - Restitution des études faites sur la fiscalité forestière ; - Les Agents des E&F sont formés aux concepts liés à la fiscalité forestière et à l'économie environnementale. 	Sensibilisation et information des populations et des élus locaux au sens large sur le processus de réforme du code forestier (tenue de réunions) ;		x	x	x	PNUE	DEFCCS/ARD	Trust Fonds OMD	Sensib/Formation Missions/Déplac.	8,500
	Elaboration et approbation d'un nouveau code forestier		x	x	x	PNUE	DEFCCS/ARD	"	Sensib/Formation Missions/Déplac.	-
	Révision du code de la chasse et de la protection de la faune ;		x	x	x	PNUE	DEFCCS/ARD	"	Sensib/Formation Missions/Déplac.	-
								Frais PNUE	595	

ANNEXE A : Plan de Travail Annuel du Projet conjoint «PROJET D'AMELIORATION ET DE VALORISATION DES SERVICES DES ECOSYSTEMES FORESTIERS AU SENEGAL (PASEF)» **Période : 1^{ère} Année**

Produit 2.3 : Des mécanismes de redistribution sont développés et appliqués en vue de réinjecter les revenus fiscaux dans les collectivités locales sous forme d'investissements sociaux, d'équipements en infrastructures environnementales et de financement de moyens d'existence durable (développement d'activités génératrices de revenus liées à la préservation des ressources de l'environnement) permettant d'assurer le fonctionnement correct des écosystèmes.

CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES	ECHEANCIER				AGENCES SNU impliquées	PARTIE RESPON SABLE	BUDGET PREVU		
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4			Source des Fonds	Description du Budget (\$ US)	Montant
<ul style="list-style-type: none"> - Des élus locaux sont formés aux techniques de GRN ; - Des exploitants forestiers sont formés aux techniques managériales ; - Des MPEs sont créées ou renforcées ; - Une base de données sur le marché de produits forestiers est créée ; - Un portefeuille de micro- projets lancés pour la promotion des moyens d'existence durable. 	Organisation et structuration des acteurs (OCB, dans d'exploitation des ressources forestières		x	x	x	ONUUDI	Collectiv. Locales	Trust Fonds OMD	Consult. NI & Int. Missions/Déplac.	9,300
	Développement de module de gestion et planification économique des ressources forestières à l'endroit des collectivités locales		x	x	x	ONUUDI	Collectiv. Locales	"	Consult. NI & Int. Missions/Déplac. Formation	13,200
	Renforcement des capacités des élus locaux en matière de GRN		x	x	x	FAO	Collectiv. Locales	"	Consult. NI & Int. Formation	13,500
	Vulgarisation du modèle de gestion applicable au suivi et évaluation des acteurs de conservation et la valorisation des ressources forestières et des bonnes pratiques		x	x	x	FAO	Collectiv. Locales	"	Consult. NI & Int.	9,300
	Détermination de la chaîne de valeur des produits forestiers et identification des créneaux porteurs de reconversion pour les exploitants forestiers		x	x	x	ONUUDI	Collectiv. Locales	"	Consultant NI Consultant Internl.	66,900
	Appui à la Création des MPEs communautaires et individuelles		x	x	x	ONUUDI	Collectiv. Locales	"	Consult. NI & Int.	22,951
	Formulation, sélection et lancement de microprojets		x	x	x	PNUD	Collectiv. Locales	"	Sous-contrat	9,300
	Développement de réseaux d'entreprises et d'un cluster dans les produits forestiers		x	x	x	ONUUDI	Collectiv. Locales	"	Consultant NI Consultant Internl.	8,789
	Etudes sur les investissements (équipements sociaux, infrastructures et activités génératrices de revenus) nécessaires en vue d'une meilleure préservation des ressources environnementales		x	x	x	FAO	Collectiv. Locales	"	Consultant NI Consultant Internl.	6,510
										Frais ONUUDI
									Frais PNUD	5,208
									Frais FAO	-

Produit 3.1 : Les connaissances des communautés locales, des acteurs non gouvernementaux et des acteurs privés, de même que les capacités des organes de gouvernance locale sont améliorées en matière de développement des ressources forestières et de protection de l'environnement à travers notamment l'estimation de la valeur économique totale de l'air et des ressources en eau, sa prise en compte dans la détermination d'une fiscalité environnementale et l'analyse et la révision du mode de taxation actuel des eaux usées et des rejets atmosphériques.

<ul style="list-style-type: none"> - Les valeurs des services sont établies ; - Les acteurs gouvernementaux ainsi que les élus locaux et les privés sont formés aux techniques de valuation environnementale 	Formation des populations et des Communautés locales		x	x	x	PNUE	DEFCCS	Trust F. OMD	Equipement Fonct. & Maint.	8,500
	Enquêtes VAM au niveau village pour améliorer les connaissances dans le domaine de l'Environnement		x	x	x	PAM	DEFCCS	"	Consultant NI Sous-contrat	-
	Formation des acteurs non gouvernementaux et des acteurs privés		x	x	x	FAO	DEFCCS	"	Consultant NI Sous-contrat	18,000
	Renforcement de capacités des Agents forestiers en comptabilité env.		x	x	x	FAO	DEFCCS	"	Formation	24,770
	Estimation de la valeur économique totale de l'air et des ressources en eau et sa prise en compte dans la détermination d'une fiscalité environnementale. Analyse et la révision du mode de taxation actuel des eaux usées et des rejets atmosphériques.					PNUE	DDEC	"	Consultant NI Sous-contrat	60,000
										Frais PAM
									Frais PNUE	4,200

ANNEXE A : Plan de Travail Annuel du Projet conjoint

«PROJET D'AMELIORATION ET DE VALORISATION DES SERVICES DES ECOSYSTEMES FORESTIERS AU SENEGAL (PASEF)»

Période : 1^{ère} Année

Produit 3.2 : Les recettes fiscales ainsi que les revenus des populations sont accrus.										
CIBLES ANNUELLES	ACTIVITES	ECHEANCIER				AGENCES SNU impliquées	PARTIE RESPON SABLE	BUDGET PREVU		
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4			Source des Fonds	Description du Budget (\$ US)	Montant
Les populations rurales ainsi que les élus locaux maîtrisent le code forestier	Ateliers de partage / Information /Communication /Dissémination de la réforme fiscale		x	x	x	PNUD	Collectiv. Locales	Trust Fonds OMD	Consultant NI Consultant Internl. Missions/Déplac.	-
									Frais PNUD	-
Produit 3.3 : Une approche pilote est développée pour la création d'une réserve de biosphère conçue et gérée par les communautés locales										
<ul style="list-style-type: none"> - Les valeurs des services sont établies ; - Les acteurs gouvernementaux ainsi que les élus locaux et les privés sont formés aux techniques de valuation environnementale 	Mener une campagne d'information et de sensibilisation		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	Trust Fonds OMD	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	99,045
	Appuyer l'élaboration une charte entre les divers acteurs pour la gestion de la RB		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	
	Organiser des ateliers de planification stratégique pour le développement durable de la RB		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	
	Elaborer et valider le document de planification stratégique de la future RB		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	
	Elaborer et valider le plan de gestion de la future RB		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	
	Identification et évaluation des sites potentiels		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	
	Collecte des données scientifiques (bibliographie et études de terrain, enquêtes)		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	
	Campagne d'information / sensibilisation		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	
	Projet de proposition de la réserve de biosphère		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac.	
	Atelier de validation de la proposition		x	x	x	UNESCO	MAB/DPN	"	Consultant NI Sous-contrat Missions/Déplac. Divers	
									Frais UNESCO	
TOTAL BUDGET ANNUEL										1,552,164

Allocations des ressources selon les responsabilités des Agences

AGENCES				MONTANT (\$ US)	
1. FAO	Budget			107,880	
	Frais S.A.O.			7,552	
	Total budget FAO			115,432	
2. OIM	Budget			148,800	
	Frais S.A.O.			10,416	
	Total budget OIM			159,216	
3. ONUDI	Budget			186,000	
	Frais S.A.O.			13,020	
	Total budget ONUDI			199,020	
4. PAM	Budget			195,300	
	Frais S.A.O.			13,671	
	Total budget PAM			208,971	
5. PNUD	Budget	DEFCCS	Mise en place, équipement et fonctionnement de l'Unité de Coordination	894,448	
			Mise en place des cadres de concertation/Séminaire & Ateliers pour le processus de révision de la fiscalité forestière	134,171	
			Renforcement de capacités des Agents du MEPNBRLA/Formation/Appui aux Collectivités locales	120,000	
			Audit & Evaluation Externes	43,000	
			Developpement d'un schema d'ecotaxe et de mecanisme de compensation	50,793	
			Formulation, sélection et lancement de micro-projets (s/contrat PMF)/Etudes sur les investissements	140,660	
			Ateliers de partage / Information /Communication /Dissémination de la réforme fiscale	85,000	
			Total DEFCCS	1,468,072	
			CSE		340,000
	Budget			1,808,072	
	Frais S.A.O.			144,645	
Total budget PNUD			1,952,717		
6. PNUE	Budget	DEFCCS	Réforme du code forestier, Sensibilisation/Information & Renforcement de capacités en comptabilité environnementale	171,070	
			DEEC	Païement Services Eau & Air, Evaluation & Renforcement capacités	115,000
		PNUE	Expert L4/Economiste	450,000	
			Program management and monitoring by UNEP: 0.5 L2 + labtops	156,000	
			Visite de terrain/Staff travel ANDS	93,544 130,000	
		Budget			1,048,678
		Frais S.A.O.			83,894
Total budget PNUE			1,132,572		
7. UNESCO	Budget			184,141	
	Frais S.A.O.			12,890	
	Total budget UNESCO			197,031	
TOTAL PROGRAMME				4,000,000	

ESTIMATION DU BUDGET COUVRANT LA PARTIE SENEGALAISE (x10³)

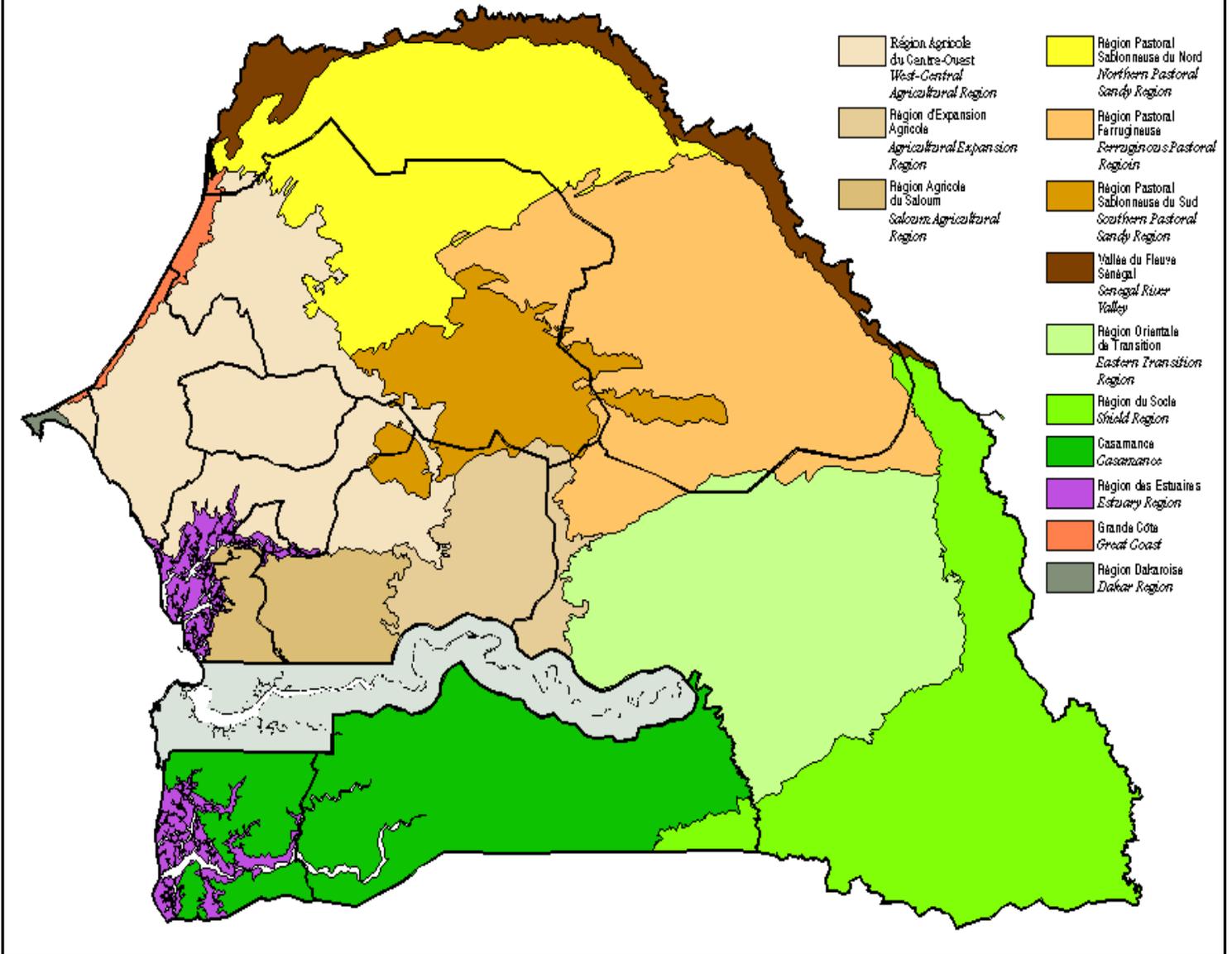
RUBRIQUES	HM	AN 1	HM	AN 2	HM	AN 3	HM	TOTAL
1. CONTRIBUTION DU SERVICE FORESTIER								
1.1. Personnel								
- 11 I.E.F. (pm1)	1,5	6 336	1,5	6 336	1,5	6 336	4,4	19 008
- 22 I.T.E.F. (pm1)	2,9	8 078	2,9	8 078	2,9	8 078	8,8	24 235
- 22 A.T.E.F. (pm1)	5,9	7 749	5,9	7 749	5,9	7 749	17,6	23 248
- Batiments et constructions (pm1)		25 000		25 000		25 000	0,0	75 000
- Recrutement de 2 chauffeurs	2	2 400	2	2 400	2	2 400	6,0	7 200
- Recrutement personnel de soutien (3)	3	3 240	3	3 240	3	3 240	9,0	9 720
1.2. Contributions diverses								
- Charges sociales (cotisations retraites, impôts, etc.)		7 500		7 500		7 500		22 500
- Fonctionnement (carburant, pièces détachées, etc.)		15 000		15 000		15 000	0,0	45 000
- Formation des élus locaux		12 500		12 500		12 500	0,0	37 500
- Entretien locaux et équipements		12 500		15 000		12 500	0,0	37 500
- Séminaires & Ateliers d'information, de partage et de validation/Prog		11 160		11 160		11 160		33 480
- Suivi-Evaluation des activités de terrain		11 000		11 000		11 000	0,0	33 000
Total (1) pour élément	15	122 464	15	122 464	15	122 464	46	367 391
2. CONTRIBUTION AUTRES SERVICES TECHNIQUES								
- 33 Chefs Serv. Départem. (Agric., PV, Elev.)(pm1)	4	10 032	4	10 032	4	10 032	13,2	30 096
- 33 Agents du CADL (pm1)	9	13 728	9	13 728	9	13 728	26,4	41 184
Total (2) pour élément	13	23 760	13	23 760	13	23 760	39,6	71 280
3. CONTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES								
- Apports des CR pour la GRN		3 838		3 838		3 838	0,0	11 514
- Main d'oeuvre communautaire (pm2)	33	22 000	33	22 000	33	22 000	100,0	66 000
Total (3) pour élément	33	25 838	33	25 838	33	25 838	100,0	77 514
TOTAL GENERAL	62	172 062	62	172 062	62	172 062	185,4	516 185

Contribution en espèces	67 978	67 978	67 978	203 934
Contribution en nature	104 084	104 084	104 084	312 251
ETAT				
Contribution en espèces	75 300	75 300	75 300	225 900
Contribution en nature	70 924	70 924	70 924	212 771
Total ETAT	146 224	146 224	146 224	438 671
COLLECTIVITES LOCALES				
Contribution en espèces	3 838	3 838	3 838	11 514
Contribution en nature	22 000	22 000	22 000	66 000
Total CL	25 838	25 838	25 838	77 514
TOTAL GENERAL - espèces	79 138	79 138	79 138	237 414
- nature	92 924	92 924	92 924	278 771
- Total	172 062	172 062	172 062	516 185

N.B.: pm1: le salaire du personnel d'appui du service forestier et des CADL est entièrement pris en charge par le Gouvernement
pm2: contribution en nature du Gouvernement ou des collectivités locales

Les Régions Eco-Geographiques du Senegal

The Ecoregions of Senegal



TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL CLEF DE L'EQUIPE DU PROJET

1. COORDONNATEUR DU PROJET :

Lieu d'affectation : Dakar, Sénégal

Durée : Un (01) an, renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme s'inscrit dans l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable" et spécifiquement à l'Effet Programme n°1.6 : " La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ". Dans ce contexte, l'Effet global recherché par le projet conjoint est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la conservation et la gestion équitable des services des écosystèmes forestiers » et ceci à travers trois Effets spécifiques du projet conjoint.

Dans un contexte de lutte contre la pauvreté et compte tenu du caractère pilote du processus envisagé, la stratégie du programme comprendra également : **(1)** la dimension genre ; **(2)** la promotion de moyens d'existence durable à partir de l'identification de revenus qu'on peut tirer des différents services des écosystèmes forestiers et les mesures compensatoires et fiscales appropriées en vue d'encourager les collectivités sélectionnées à adopter des activités durables qui tiennent compte de l'impact des changements climatiques dans l'optique de promouvoir de nouvelles stratégies de fixation des populations dans leur milieu rural ; **(3)** la vulgarisation des leçons tirées des expériences en utilisant les canaux de communication traditionnelle (outils et documents traduits en langues locales) et les médias modernes.

Le projet placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Le projet est exécuté sous la modalité Exécution Nationale. Une équipe nationale sera recrutée pour la phase première de trois ans consacrée à l'exécution du projet.

DESCRIPTION DES TACHES

Le Coordonnateur National du Projet a en charge les fonctions suivantes :

- Veiller à l'atteinte des objectifs du projet ;
- Assurer la gestion administrative et la coordination de l'ensemble des activités du projet ;
- Organiser les aspects pratiques et scientifiques de la mise en œuvre du projet, par une définition et une distribution appropriée des tâches et ;
- Assurer la gestion journalière des finances du projet.
- Préparer et coordonner les activités du projet ;
- Préparer le Plan Annuel d'exécution technique et financière du Projet
- Elaborer le budget annuel du projet
- Préparer les demandes d'avances de fonds à transmettre au PNUD par le Gouvernement
- Recenser et organiser les experts et consultants concernés dans le domaine
- Superviser la gestion administrative du Projet (personnel notamment)
- Superviser et coordonner les travaux des experts avec des directives claires pour renforcer l'efficacité des activités du projet, ses approches et stratégies sur le terrain ;
- Superviser toutes les tâches confiées à l'Assistant Administratif et Financier et au Comptable des matières relatives à la tenue des livres, la confection des états financiers trimestriels, les

justificatifs des dépenses, l'élaboration et le suivi du budget, la gestion des équipements et des stocks ;

- Planifier les interventions des experts et des consultants et les appuyer dans la réalisation de leurs tâches ;
- Concevoir, mettre en place et en œuvre un cadre approprié de concertation, d'échange d'expériences, de coordination des actions et de centralisation des données ;
- Préparer les plans de travail annuels et trimestriels et superviser l'élaboration des rapports d'activités trimestriels, du rapport d'avancement et d'évaluation ainsi que du rapport final ;
- Gérer les fonds, les ressources matérielles et humaines du projet conformément aux procédures du système des Nations Unies et des projets sous « Exécution Nationale » ;
- Appuyer l'Assistant Administratif et Financier dans la préparation des rapports financiers périodiques exigés.

QUALIFICATIONS REQUISES

Le Coordonnateur est un Ingénieur des Eaux et Forêts (Bac +5), diplômé d'Etudes Supérieures de Gestion (MBA, DSGE, ou équivalent) et/ou de Statistiques (DEA, Ingénieur ou équivalent), avec :

- une expérience professionnelle confirmée d'au moins dix ans dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et forestières en particulier (une connaissance en Agronomie et/ou Développement Rural serait un plus) ;
- une bonne expérience dans la planification, le suivi et l'évaluation de projets/programmes de développement forestier et/ou gestion des ressources naturelles;
- une bonne connaissance des méthodes statistiques et des logiciels de traitements de données statistiques ;
- une expérience confirmée dans le domaine du financement d'activités génératrices de revenus (microfinance) ;
- une parfaite maîtrise de l'outil informatique et une expérience confirmée dans la conception et la gestion de base de données ;
- une bonne connaissance des mécanismes et procédures du PNUD, notamment les procédures d'exécution nationale ;
- des aptitudes et des facilités de communication ;
- des aptitudes à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- la maîtrise de l'anglais serait un plus.

2. ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

Lieu d'affectation : Dakar, Sénégal

Durée : Un (01) an, renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme s'inscrit dans l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable" et spécifiquement à l'Effet Programme n°1.6 : " La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ". Dans ce contexte, l'Effet global recherché par le projet conjoint est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la conservation et la gestion équitable des services des écosystèmes forestiers » et ceci à travers trois Effets spécifiques du projet conjoint.

Dans un contexte de lutte contre la pauvreté et compte tenu du caractère pilote du processus envisagé, la stratégie du programme comprendra également : (1) la dimension genre ; (2) la promotion de moyens d'existence durable à partir de l'identification de revenus qu'on peut tirer des différents services des écosystèmes forestiers et les mesures compensatoires et fiscales appropriées en vue d'encourager les collectivités sélectionnées à adopter des activités durables qui tiennent compte de l'impact des changements climatiques dans l'optique de promouvoir de nouvelles stratégies de fixation des populations dans leur milieu rural ; (3) la vulgarisation des leçons tirées des expériences en utilisant les canaux de communication traditionnelle (outils et documents traduits en langues locales) et les médias modernes.

Le projet placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Le projet est exécuté sous la modalité Exécution Nationale. Une équipe nationale sera recrutée pour la phase première de trois ans consacrée à l'exécution du projet.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National du projet, l'Assistant Administratif et Financier exercera les fonctions de gestionnaire. Il (elle) sera responsable et co-signataire avec le Coordonnateur pour l'exécution du budget. Il (Elle) devra veiller à la mise en place et au fonctionnement du système de suivi financier, comptable et administratif du projet, conformément aux procédures de l'Exécution Nationale.

QUALIFICATIONS REQUISES

- un niveau minimum de Diplôme de Technicien Supérieur en comptabilité et Finances (DUT) ou équivalent ;
- un diplôme d'études supérieures en comptabilité (DESC) ;
- une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans ;
- Avoir une expérience minimale de cinq ans en gestion administrative et financière de projets de développement ;
- Etre familier aux procédures comptables du PNUD et aux procédures de mise en œuvre de la comptabilité nationale ;
- Etre familier (e) aux procédures d'acquisition de biens et services en conformité avec la législation sénégalaise ;
- Avoir une expertise informatique et une maîtrise du français ;
- une bonne maîtrise de l'anglais serait un plus.

3. EXPERT EN SUIVI-EVALUATION :

Lieu d'affectation : Dakar, Sénégal

Durée : Un (01) an, renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme s'inscrit dans l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable" et spécifiquement à l'Effet Programme n°1.6 : " La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ". Dans ce contexte, l'Effet global recherché par le projet conjoint est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la conservation et la gestion équitable des services des écosystèmes forestiers » et ceci à travers trois Effets spécifiques du projet conjoint.

Dans un contexte de lutte contre la pauvreté et compte tenu du caractère pilote du processus envisagé, la stratégie du programme comprendra également : **(1)** la dimension genre ; **(2)** la promotion de moyens d'existence durable à partir de l'identification de revenus qu'on peut tirer des différents services des écosystèmes forestiers et les mesures compensatoires et fiscales appropriées en vue d'encourager les collectivités sélectionnées à adopter des activités durables qui tiennent compte de l'impact des changements climatiques dans l'optique de promouvoir de nouvelles stratégies de fixation des populations dans leur milieu rural ; **(3)** la vulgarisation des leçons tirées des expériences en utilisant les canaux de communication traditionnelle(ouils et documents traduits en langues locales) et les médias modernes.

Le projet placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Le projet est exécuté sous la modalité Exécution Nationale. Une équipe nationale sera recrutée pour la phase première de trois ans consacrée à l'exécution du projet.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur, l'Assistant (e) chargé (e) du Suivi-Evaluation devra :

- Collecter les données de terrain pour alimenter la banque de données à partir des sources des acteurs concernés du projet comprenant les Conseils Régionaux et Ruraux, les Directions Nationales, les autres Structures intervenants dans la mise en œuvre du projet, sur les performances et faiblesses du projet en termes de gestion des services des écosystèmes, des échanges écosystémiques, gestion des phénomènes migratoires associés aux changements climatiques, maîtrise de la réforme fiscale, gestion de l'écotaxe ;
- Mettre à jour régulièrement les informations en coordination avec l'Assistant Informaticien chargé de la gestion de la banque de données ;
- Soumettre chaque trimestre un rapport d'avancement du projet soulignant les réalisations et les faiblesses ;
- Elaborer un document de l'UCP concernant le suivi régulier des paramètres critiques pour un pilotage souple du projet ;
- Faire des recommandations pour une amélioration des instruments de législation forestière à la lumière des résultats des études réalisées et des données socio économiques du terrain ;
- renforcer les capacités techniques des Services en matière de banque de données et de suivi-évaluation.

QUALIFICATIONS REQUISES

L'Expert en Suivi-Evaluation est un Ingénieur (Bac +5) chargé de la gestion des ressources naturelles (Ingénieur des Eaux et Forêts, Conservateur des Parcs Nationaux ou Equivalent) justifiant de solides connaissances dans la conception et le suivi-évaluation de projets/programmes forestiers et/ou de gestion des ressources naturelles. Il doit :

- Avoir une bonne maîtrise des documents de planification stratégique, de politiques forestière et des zones humides (PAFS, Nouvelle politique forestière, etc.) ;
- Justifier d'une bonne expérience dans l'étude, la préparation et le suivi-évaluation des projets et programmes de gestion des ressources naturelles ;
- Justifier de solides connaissances en écotourisme et/ou en gestion des aires marines protégées ;
- Justifier d'une bonne connaissance des méthodes d'approche participative ;
- Avoir une expertise en informatique et en analyse et gestion de banque de données ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (SIG, MS Access, Suites bureautiques) ;
- une bonne maîtrise de l'anglais serait un plus.

4. ASSISTANTE DE DIRECTION

Lieu d'affectation : Dakar, Sénégal

Durée : Un (01) an, renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme s'inscrit dans l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable" et spécifiquement à l'Effet Programme n°1.6 : " La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ". Dans ce contexte, l'Effet global recherché par le projet conjoint est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la conservation et la gestion équitable des services des écosystèmes forestiers » et ceci à travers trois Effets spécifiques du projet conjoint.

Dans un contexte de lutte contre la pauvreté et compte tenu du caractère pilote du processus envisagé, la stratégie du programme comprendra également : **(1)** la dimension genre ; **(2)** la promotion de moyens d'existence durable à partir de l'identification de revenus qu'on peut tirer des différents services des écosystèmes forestiers et les mesures compensatoires et fiscales appropriées en vue d'encourager les collectivités sélectionnées à adopter des activités durables qui tiennent compte de l'impact des changements climatiques dans l'optique de promouvoir de nouvelles stratégies de fixation des populations dans leur milieu rural ; **(3)** la vulgarisation des leçons tirées des expériences en utilisant les canaux de communication traditionnelle(outils et documents traduits en langues locales) et les médias modernes.

Le projet placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Le projet est exécuté sous la modalité Exécution Nationale. Une équipe nationale sera recrutée pour la phase première de trois ans consacrée à l'exécution du projet.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision directe du RAF et sous l'autorité du Coordonnateur, l'Assistante de Direction est mise à la disposition de la Coordination du projet.

Elle est chargée d'assister le coordonnateur, en particulier pour les tâches suivantes :

- travaux de saisie informatique et de mise en forme de documents ;
- reprographie de documents divers ;
- protection du matériel informatique mis à disposition ;
- enregistrement, le classement, l'archivage du courrier (arrivé et départ, confidentiel, notes de service, rapport ou tous autres documents en rapport avec les activités du projet ;
- les accusés de réception de courrier devant être imputé à plusieurs centres (traitement et information) ;
- l'organisation et la gestion de l'agenda des différentes réunions convoquées, des audiences, invitations et appels téléphoniques ;
- surveillance du bon usage des matières consommables et du matériel informatique mis à disposition ;
- l'assistance au Responsable Administratif et Financier en particulier dans la tenue de la comptabilité des matières (gestion des stocks, gestion des immobilisations, inventaire physique périodique, maintenance et assistance) et
- toutes autres tâches que le Coordonnateur juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

QUALIFICATIONS REQUISES

La candidate est une Assistante de Direction ayant :

- un niveau minimum de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ;
- une expérience professionnelle d'au moins cinq (10) ans et ayant travaillé dans une administration ;
- une bonne maîtrise du français et une très capacité rédactionnelle ;
- une bonne maîtrise des logiciels de traitement de texte sous Windows et des tableurs ;
- une bonne capacité d'organisation et d'anticipation ;
- des prédispositions à travailler en équipe et
- la possibilité de se rendre disponible immédiatement.

5. CHAUFFEUR

Lieu d'affectation : Dakar, (Sénégal)

Durée : Un (01) an renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme s'inscrit dans l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable" et spécifiquement à l'Effet Programme n°1.6 : " La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ". Dans ce contexte, l'Effet global recherché par le projet conjoint est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la conservation et la gestion équitable des services des écosystèmes forestiers » et ceci à travers trois Effets spécifiques du projet conjoint.

Dans un contexte de lutte contre la pauvreté et compte tenu du caractère pilote du processus envisagé, la stratégie du programme comprendra également : (1) la dimension genre ; (2) la promotion de moyens d'existence durable à partir de l'identification de revenus qu'on peut tirer des différents services des écosystèmes forestiers et les mesures compensatoires et fiscales appropriées en vue d'encourager les collectivités sélectionnées à adopter des activités durables qui tiennent compte de l'impact des changements climatiques dans l'optique de promouvoir de nouvelles stratégies de fixation des populations dans leur milieu rural ; (3) la vulgarisation des leçons tirées des expériences en utilisant les canaux de communication traditionnelle (outils et documents traduits en langues locales) et les médias modernes.

Le projet placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Le projet est exécuté sous la modalité Exécution Nationale. Une équipe nationale sera recrutée pour la phase première de quatre ans consacrée à l'exécution du projet.

Une équipe nationale sera recrutée pour la phase première de trois ans consacrée à l'exécution du projet.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National et sous la supervision directe de l'AAF à Dakar, le chauffeur :

- conduit le personnel pour les besoins du service ;
- veille à l'entretien des véhicules et remplit le carnet qui retrace l'utilisation du véhicule et du carburant (carnet de bord) ;
- Réalise toute autre tâche qui lui sera confiée par ses supérieurs hiérarchiques en adéquation avec ses compétences.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Avoir les qualifications de chauffeur mécanicien ;
- Disposer d'un permis de conduire Poids lourds et léger, transport en commun de plus de cinq ans ;
- Avoir une expérience de conduite de missions sur le terrain ;
- Parler français ;
- Avoir une disponibilité immédiate.

6. AGENT DE SERVICE

Lieu d'affectation : Dakar (Sénégal)

Durée : Un (01) an renouvelable

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme s'inscrit dans l'Axe Stratégique de Coopération n°1 de l'UNDAF : « Création de richesse et Lutte contre la faim pour un Développement Durable" et spécifiquement à l'Effet Programme n°1.6 : " La durabilité des moyens d'existence des groupes vulnérables et leur cadre de vie sont améliorés dans les zones de concentration du SNU à travers des actions de protection de l'environnement et de valorisation des ressources naturelles ". Dans ce contexte, l'Effet global recherché par le projet conjoint est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la conservation et la gestion équitable des services des écosystèmes forestiers » et ceci à travers trois Effets spécifiques du projet conjoint.

Dans un contexte de lutte contre la pauvreté et compte tenu du caractère pilote du processus envisagé, la stratégie du programme comprendra également : (1) la dimension genre ; (2) la promotion de moyens d'existence durable à partir de l'identification de revenus qu'on peut tirer des différents services des écosystèmes forestiers et les mesures compensatoires et fiscales appropriées en vue d'encourager les collectivités sélectionnées à adopter des activités durables qui tiennent compte de l'impact des changements climatiques dans l'optique de promouvoir de nouvelles stratégies de fixation des populations dans leur milieu rural ; (3) la vulgarisation des leçons tirées des expériences en utilisant les canaux de communication traditionnelle (outils et documents traduits en langues locales) et les médias modernes.

Le projet placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Le projet est exécuté sous la modalité Exécution Nationale. Une équipe nationale sera recrutée pour la phase première de quatre ans consacrée à l'exécution du projet.

DESCRIPTION DES TACHES

Sous l'autorité du Coordonnateur National et sous la supervision de l'AAF, l'agent de service :

- Effectue les courses du projet ;
- Assure la photocopie des documents à la demande du staff du projet ;
- Réalise toute autre tâche qui lui sera confiée par le Coordonnateur National en adéquation avec ses compétences.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Etre physiquement apte à assurer les tâches d'agent d'appui ;
- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des services publics et des projets ;
- Avoir une maîtrise du français ;
- Avoir une disponibilité immédiate.